

SHERBROOKE, MERCREDI, 9 SEPTEMBRE 1970

M. PAUL PELLETIER REELU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE COATICOOK

COATICOOK, (RR) — M. Paul Pelletier, gérant de l'usine de Coaticook de Chemcell Limitée a été réélu au poste de président de l'Association des Manufacturiers de Coaticook pour un cinquième terme consécutif.

L'initiative et le dynamisme de M. Pelletier a toujours été un apport important au sein de l'Association au cours de chacun de ses termes d'une durée de trois ans.

L'Association des Manufacturiers de Coaticook se réunit une fois chaque mois afin d'étudier différents problèmes d'ordre municipal ou industriel.

L'Association s'est toujours avérée une aide importante tant financière que morale pour toutes sortes d'organismes et d'organisations locales.



M. Paul Pelletier

Nouvelles express

ROCK ISLAND, (MD) — La fin de semaine de la Fête du Travail s'est déroulée dans le calme et la sérénité aux Villes frontalières. D'un côté l'on s'est préparé à la rentrée des classes et de l'autre (pour les jeunes) l'on s'est plaint tout naturellement que les vacances avaient été trop courtes...

Une grosse soirée en perspective ce soir dans la région des Villes frontalières; les assemblées de conseil dans chaque ville ou municipalité, assemblée de la commission scolaire...

L'équipe de l'hôtel Del Monty n'a pas participé au tournoi de balle lente de Bromptonville à cause d'une température des plus maussade...

Le prochain et dernier tournoi de balle lente sera celui de la municipalité d'Ascot Nord qui se déroulera en fin de semaine prochaine; ce sera le dernier tournoi régulier avant le tournoi régional qui aura lieu à Sherbrooke dans deux semaines.

Le maire Struthers, de Stanstead, qui malgré ses 77 ans a assisté jusqu'à minuit au banquet de la ligue de balle-molle et a fait remarquer en cette occasion, que partout au Canada les jeunes savaient s'amuser... «même si la musique était trop forte».

En quelques lignes

LAC-MEGANTIC, (GD) — Deux résidents de l'état américain du Maine et quatre Méganticois ont été appréhendés ces jours derniers à leur sortie d'un hôtel de centre-ville pour avoir trouble la paix... ils ont été remis en liberté moyennant un cautionnement de \$40 chacun en attendant leur comparution en Cour municipale... il paraît que l'un d'eux a été tellement impressionné par la visite du poste de police qu'il en a dessiné séance tenante les cordons de sa veste sans prendre le temps de se rendre à l'endroit habituellement prévu pour de telles cérémonies...

Il paraît que l'on a dû se servir de boyaux d'incendie pour refroidir l'humeur belliqueuse de quelques individus qui avaient entrepris de régler une discussion au bout du poing dans un hôtel de St-Ludger... aux grands mois les grands remèdes!...

En remportant une victoire de 7-6 et en subissant une défaite de 9-8 contre le Vaillancourt Transport, le Mégantic Auto a pris une avance de 2-1 en finale de la ligue de balle-molle Dépression... Léo Gagnard a officié au monticule pour le Mégantic Auto tandis que Michel Poulin lançait pour le Vaillancourt Transport... la série qui décidera du champion du circuit s'annonce très contestée...

Chronique municipale

ASBESTOS, (YC) — Il est défendu de vendre des pétards, torpilles, chandelles romaines, fusées volantes ou autres pièces de feu d'artifice dans les limites de la ville d'Asbestos. Le tout conformément aux autres dispositions de règlement No 406 et ses amendements.

Les locataires de la place du marché subissent une hausse de location. Les nouveaux taux seront les suivants: pour une grande table, \$9, pour une demi ou petite table, \$4,50, et pour l'espace sur la place du marché ce sera \$7,50.

La ville d'Asbestos cédera par contrat à la C.J.M. une partie de la rue du Roi et du Pouvoir pour le prix de \$7,147,75 à titre de valeur de remplacement de tous les services municipaux d'électricité, d'égout, d'eau et d'égout, de pavage et de trottoirs déjà installés sur les dites parties de rue.

La journée de vote pour l'élection des membres du conseil de la ville d'Asbestos est fixée pour le 2 novembre 1970. La mise en candidature se fera le 26 octobre 1970. Dix énumérateurs se partageront la tâche de faire les listes électorales.

Il est prévu environ que 5,500 propriétaires et locataires et leurs épouses seront éligibles sur la liste électorale.

Bromptonville en bref

BROMPTONVILLE, (GB) — Le club Presto, dirigé par Maurice Neault, a défait 8 à 7 les Étoiles de Mme Jeannette Hamel, hier soir, à 7h.

Ce soir, à 8h30, au terrain de baseball, les clubs Pee-Wee de Bromptonville évolueront entre eux pour la dernière fois. Il s'agit des Pirates, sous la direction de Roch Roy, qui auront pour adversaires les Indiens du frère Blais.

Le tournoi de balle-lente Molson a repris ses activités mardi soir, à 8h30 p.m. alors que le quart de finale était disputé entre Coaticook et le club sportif ainsi que Richmond et Windsor.

Le club sportif a gagné 8 à 6 en dépit des efforts du Coaticook. Depuis son ouverture, le 21 août, le tournoi de balle-lente fut remis à plus tard à deux reprises à cause de la température défavorable.

La finale et la semi-finale du tournoi sont prévues pour jeudi soir.

COURS DE FORMATION SERENA

Les Équipes SERENA (Service de régulation des naissances) de la région de l'Estrie lancent un appel aux couples pratiquant la méthode sympto-thermique et qui seraient intéressés à la promouvoir auprès d'autres couples.

DURÉE: 6 cours de 2 heures.

DATE: Inscription et premier cours: 20 septembre 1970, 7h30 p.m.

COUT: \$2,00 le couple, par cours

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:

1. Asbestos: M. et Mme Jean-Marc Lauzier, 879-4911
2. Coaticook: M. et Mme André Lajeunesse, 849-4479
3. East Angus: M. et Mme Marcel Latulippe, 832-3107
4. Magog: M. et Mme René LeBlanc, 834-6116
5. Sherbrooke: M. et Mme Bertrand Allard, 567-6893

Le port de douane à Stanhope: une industrie très importante

COATICOOK, (RR) — Le port de douanes de Stanhope, sis sur la frontière Canado-Américaine, sur la route 22 à quelque 10 milles de la ville de Coaticook, est, bien qu'il n'y paraisse pas, une des plus importantes industries de la région.

... n plus d'être un important employeur, le port de Stanhope perçoit des revenus pour le pays se chiffrant dans les \$7 millions chaque année, en droit de douanes, taxes et autres.

L'ensemble des opérations du port de douanes de Stanhope crée de l'emploi pour une trentaine de personnes directement, sans compter les emplois connexes créés au ni-

veau des maisons de courtage et compagnies de transport.

Grande route

Les opérations du port de Stanhope se divisent en deux groupes qui bien qu'étant distincts se complètent. La grande route est un des groupes où l'agent des douanes se doit d'être de moins en moins fonctionnaire et de plus en plus professionnel.

Le port de douanes est, en effet, le premier contact qu'a avec le pays le touriste, de quelque pays qu'il soit.

Au cours de la dernière année, plus de 500,000 voyageurs

ont traversé la frontière au port de Stanhope et, de ce nombre, les iters étaient des touristes se proposant de visiter la région des Cantons de l'Est.

Section commerciale

L'opération du port de Stanhope se situe également au niveau commercial où on contrôle des importations, perçoit les droits de douanes, les taxes, etc.

L'an dernier au port de Stanhope, plus de 15,000 consignations ont été vérifiées et dédouanées pour un revenu global approximatif de \$7 millions.

Le port de douanes de Stan-

hope est sous la direction de M. Jean Bourcier, percepteur, et, fait partie du district de Sherbrooke, dont M. Henri Noël a la charge.

L'officier de douanes reçoit une formation adéquate grâce à des cours poussés et à un entraînement complet et soigné, le rendant apte à remplir son devoir d'une façon professionnelle.

Les opérations du port de Stanhope n'ont fait que s'améliorer depuis son nombre d'année et il semble que la seule chose capable d'en menacer l'avenir serait l'absence d'un circuit routier propre à inviter le tourisme.

L'abbé Paul Paré succède à Mgr Wilfrid Roy à la cure de St-Jean Bosco de Magog

MAGOG, (CT) — Son Excellence Mgr Jean-Marie Fortier vient d'appeler à la cure de la paroisse St-Jean-Bosco de Magog, M. l'abbé Paul Paré, succédant ainsi à Mgr Wilfrid Roy récemment muté aux fonctions de vicaire général du diocèse.

L'abbé Paré est né à St-Jacques de Lévis, le 3 mars 1924. Après avoir complété ses études à Lévis et Québec, il fut ordonné prêtre par Mgr Philippe Desranleau, le 10 mars 1951.

Succesivement secrétaire de Mgr Desranleau et de Mgr

Cabana, de 1951 à 1953, il fut ensuite nommé professeur au Séminaire St-Charles Borromée de Sherbrooke.

Il fit un stage d'étude à Rome où il obtint une licence en théologie et un baccalauréat en Ecritures Saintes.

Des son retour, il devint

professeur au Grand Séminaire des Saints Apôtres de Sherbrooke durant trois ans, après quoi il fut muté secrétaire de la faculté de Théologie de l'Université de Sherbrooke. Il est également membre de la Commission diocésaine de l'œcuménisme.

3,050 élèves à la Commission scolaire de Magog

MAGOG, (CT) — Plus de 3,050 élèves, de la maternelle à la 7e année inclusivement ont fait ce matin leur entrée aux diverses institutions scolaires relevant de la Commission scolaire catholique de Magog. C'est ce qu'il nous a été permis d'apprendre de la part du directeur des études,

M. Réal Gaudreau, qui a tenu aussi à signaler la belle collaboration reçue des parents en ce qui concerne la date limite d'inscription des élèves devant fréquenter les écoles relevant de cette commission scolaire.

Désaccord

Le directeur des études au

niveau élémentaire n'a pas caché son désaccord avec les directives de l'ex-ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal, à l'effet d'exiger des parents, l'inscription de leur enfant pour le 1er mars 1970. «Il est des facteurs dont il faut tenir compte avant de mettre cette directive en application, dont celui des déménagements imprévus, l'abandon de certains élèves pour des raisons multiples et parfois hors du contrôle des parents».

M. Gaudreau a de plus ajouté qu'il ne croyait pas refléter une opinion entièrement personnelle, mais qu'il croyait sincèrement rencontrer ici la pensée des autorités du corps professoral.

Katevale et Mansonville

La Commission scolaire de

Mansonville, affiliée à celle de Magog, a, pour sa part, enregistré 179 inscriptions à la Maternelle et au niveau élémentaire. Quant à celle de Katevale, on a dénombré 90 élèves à ces mêmes niveaux.

On sait qu'aux paliers administratif et pédagogique, ces deux dernières Commissions relèvent de la Commission scolaire catholique de Magog.

Il a été impossible d'obtenir les statistiques relatives aux inscriptions du niveau secondaire, le directeur des études, M. Aurélien Rodrigue, faisant part qu'elles n'avaient pas encore été complètes en raison de certains retards dans l'inscription et vu l'urgence pour le personnel de bureau d'assurer le mécanisme immédiat de fonctionnement à l'occasion de la rentrée.

Les gauchers ont dominé à Coaticook

COATICOOK, (RR) — Les gauchers ont dominé dimanche après-midi, au tournoi L. Batt 50-170, tenu au Club de Golf de Coaticook.

Les honneurs du tournoi sont en effet allés à Daniel Bissonnette et Jacqueline Audet, deux golfeurs gauchers qui ont terminé avec une fiche de 95 brut.

En dépit de la température moins que clémente connue au cours de la fin de semaine, plusieurs participants se sont présentés à l'ouverture de la compétition dimanche après-midi.

SOIREE RECREATIVE POUR TROUVER DES FONDS AUX JEUNES DESHERITES

MAGOG, (CT) — Une grande soirée récréative, organisée par le Comité de la Parade du Père Noël en promet pour tous les goûts si l'on en croit les préparatifs déjà en branle. On en fera un succès jusqu'ici inégalé. Cette soirée devra se tenir le samedi 19 septembre à la salle paroissiale St-Jean-Bosco de Magog.

On sait que le Comité de la Parade du Père Noël, qui compte 11 ans d'expérience, a obtenu, l'an dernier, la faveur d'une assistance de 4,000 personnes à l'occasion des deux spectacles offerts au grand public. Le comité vise à créer des fonds destinés à l'organisation d'une journée spéciale en faveur des jeunes desherités de Magog et de la région, à l'occasion des Fêtes.

Déjà, on peut compter sur la présence de jeunes vedettes qui avaient été le choix de l'émission «Les découvertes de Jean Roger», présentée l'année dernière, tous les samedis à l'écran du canal 7. Les jeunes chanteuses, genre folklorique, Mlles Guylaine, Diane et Lilie Côté, trois sœurs ainsi que Mlle Louise Gaudet, de Ste-Catherine de Katevale.

Le comité vise à créer des fonds destinés à l'organisation d'une journée spéciale en faveur des jeunes desherités de Magog et de la région, à l'occasion des Fêtes.

Le président de la ligue, M. Albert Simon, est également échevin de Rock Island, a présenté les invités, et a remercié les pilotes et les représentants des villes pour leur soutien durant l'année. Au nombre des invités outre les deux maires, l'on comptait aussi M. Serge Gosselin représentant de la brasserie Molson, M. Réal Poirier, secrétaire de la ligue

et les pilotes MM. Pierre Lavallée, Denis Parent, Maurice Distefano et Raymond Parent.

Le premier net a été remporté par Réal Fautoux et Hugues Sénécal avec une ronde net de 73 et Pierre Bélisle et Thérèse Houle se sont classés 2e avec un brut de 103.

Maurice Salois et Claude Bélisle avec un 75 net, Bertrand Lamoureux et Rachel Bouchard, Raoul Pélouquin et Madeleine Pélouquin de même que Bernard Pélouquin et Rita Morin se sont classés pour recevoir des prix du commanditaire Georges Lussier, agent Labat pour sa part a félicité la remise des prix à la fin du tournoi.

Les réputées gigueuses Mlles Lucille, Diane, Ghislaine et Lise Veilleux, de St-Georges-de-Beauce, mettront également leurs talents à exécution et, comme on le peut le prévoir, ne manqueront pas d'épater leur auditoire par l'adresse dont elles ont toujours fait preuve dans l'interprétation de danses folkloriques, gigue, etc.

Deux jeunes chanteuses locales présenteront également un tour de chant qui sera interprété tantôt en solo, tantôt en duo: il s'agit de Mlles Micheline Bouquet, 13 ans et Diane Veilleux, toutes deux de Magog.

Deux autres jeunes chanteuses, Mlles Linda et Andrée Corriveau, seront aussi de la partie: elles sont respectivement âgées de 12 et 13 et habitent Magog. Elles ont choisi d'interpréter certains morceaux de chant de leur répertoire.

Un numéro surprise clôturera la soirée à laquelle toute la population de Magog et de la région est conviée.

Les autorités municipales de Rock Island et Stanstead avec les jeunes

ROCK ISLAND, (MD) — Les autorités municipales de Rock Island et Stanstead, représentées par le maire de Stanstead, M. E. J. Struthers et le maire de Rock Island, M. Edouard Girard, ont loué les pilotes, la direction de la ligue de balle-molle des Villes frontalières et les joueurs pour leur travail dans cette région durant l'été.

Ces louanges ont été faites lors du banquet de fin de saison de la ligue de balle-molle qui s'est déroulée à l'hôtel Del Monty de Rock Island, en présence des pilotes, des joueurs et des parents.

Présentation

Le président de la ligue, M. Albert Simon, est également échevin de Rock Island, a présenté les invités, et a remercié les pilotes et les représentants des villes pour leur soutien durant l'année. Au nombre des invités outre les deux maires, l'on comptait aussi M. Serge Gosselin représentant de la brasserie Molson, M. Réal Poirier, secrétaire de la ligue

Trophées

Six trophées ont été présentés aux joueurs qui selon les pilotes et la direction se sont le plus illustrés durant la saison. Les récipiendaires ont été Maurice Distefano (joueur le plus coopératif), René Machure (la recrue), Al Joseph (meilleur dans tous les domaines), Yvon Goudreau (le joueur le plus amélioré), Bobby Badger (le plus utile à une équipe), et Gilles Plouffe (pour le lancer avec plus de vivacité).

Le maire Struthers, dans son discours de félicitation, a rappelé aux joueurs qu'en l'an 2030 ils auraient son âge et devraient encourager les jeunes joueurs de balle-molle d'une autre époque. Le maire, Girard, a également félicité les dirigeants d'avoir organisé de très belles parties de balle-molle. La soirée s'est terminée par un buffet et une danse.

Asbestos en bref

ASBESTOS, (YC) — Les 12 et 13 septembre, concours provincial de pêche et ce sera le dernier de la saison. Nous aurons plusieurs prix de belle valeur. Le pêcheur aura droit à n'importe quel endroit dans la province.

La sélection et la distribution des prix auront lieu à 8 heures dimanche soir le 13 septembre. Il y aura également

classement du poisson, samedi soir, à 9h.

Cette année, le souper aura lieu le 4 octobre. Ceux qui auraient du poisson à donner pour ce souper, communiquez avec Alphonse Richard ou Abraham Gagnon.

Tous les vendredis soirs à 9 heures sont présentés des films sur la chasse et la pêche au sous-sol du club.

Plus de 1,278 élèves à Lac-Mégantic

LAC-MEGANTIC, (GD) — Plus de 1,278 élèves fréquenteront au cours de l'année scolaire 1970-71 les écoles de la Commission scolaire de Lac-Mégantic.

De ce nombre, 1,024 suivront les cours réguliers des classes élémentaires tandis que 104 iront dans les classes spéciales. Enfin, 150 sont inscrits en classe de maternelle. Ce nombre représente une diminution de 4% par rapport

à l'an dernier alors que 1,329 élèves avaient été inscrits à l'élémentaire.

36 professeurs dont trois directeurs, quatre spécialistes, quatre chargés de cours au niveau de la maternelle et sept chargés de cours au niveau des classes spéciales oeuvreront au service des élèves. Ces chiffres nous ont été communiqués par le secrétaire de la Commission scolaire.

A LA CROSSE MINEURE DE WINDSOR

WINDSOR, (JB) — Lundi soir à l'occasion d'un souper en l'honneur de tous les jeunes sportifs de Windsor et pour clore la saison des sports d'été à Windsor avait lieu la remise des trophées aux joueurs de Crosse pour les quatre catégories mineures.

Voici la liste des joueurs qui se sont mérités des trophées.

Mosquitos

Renards champion de la saison 1970. Instructeur: Marcel Dumais.

Premier capitaine: Réjean Paquette.

Meilleur gardien: Roch Audet.

Pee-Wee

Barons: Champion de la saison 1970. Instructeur: Guy Bédard.

Premier capitaine: Alain Vidal.

Le plus d'assistances: Yves Laporte.

Meilleur gardien: Bruno Corriveau.

Bantam

Beaudoin Normand: Champion de la saison 1970. Instructeur: M. Roland Beaudoin. Le trophée a été donné par Hervé Vallières et Emile Lafamme.

Premier capitaine: Jacques Paquette.

Le plus d'assistances: Yvan Delisle.

Meilleur gardien: Robert Morissette.

Midjet

Brompton: Champion de la saison 1970. Instructeur: Guy Lapointe. Le trophée a été donné par la direction du Club de Crosse: «Les Aigles de Windsor».

Premier capitaine: Yvon Proulx.

Le plus d'assistances: Yvon Proulx.

Meilleur gardien: Claude Campeau.

Se basant sur un système de points accumulés tout au cours de la saison, M. Roland Beaudoin, l'instructeur et commanditaire du Beaudoin Normand, a remis un trophée au joueur le plus utile à son équipe. Deux joueurs se trouvant sur un pied d'égalité deux trophées ont été décernés, un à Mike Kendall et un autre à Réjean Beaudoin.

Bénévolat

Après avoir félicité les joueurs et leurs instructeurs, le président de la crosse mineure, le frère Jean-Paul Labrecque a mentionné le magnifique travail des responsables de section qui mentionnons-le se sont dévoués bénévolement. Il s'agit de M. Médor Debois, responsable du midjet, de M. Firmin Desrosiers, responsable du bantam, de M. Fernand Roy, qui s'occupait du pee-wee et de M. Paul-Aimé Paquette, responsable du mosquito.

Il convient aussi de ne pas oublier le beau mais pénible travail des officiels, Normand Benoit, Serge Rousseau, l'arbitre en chef, Jacques Duval, Yvan Delisle, Marc Juneau et Serge Côté.

La saison 1970 a été une saison de crosse mineure formidable comme en témoigne le succès remporté par les équipes de Windsor aux Jeux du Québec. Succès imputable encore une fois au magnifique travail des nombreux bénévoles.

Windsor en bref

WINDSOR, (MC) — Les jeunes qui désirent s'inscrire à la ligue de jeunes du vendredi soir doivent donner leur nom vendredi à 6h, au Windsor Bowling.

L'AFES de Greenlay tiendra une assemblée ce soir à compter de 7h45 au sous-sol de l'église. Toutes les dames qui désireraient s'intégrer à cette association sont les bienvenues à cette assemblée.



DU LAC BON ALLY — Un tournoi de camping qui s'est tenu au lac Bon Ally a mérité à trois de ses concurrents, un trophée décerné par M. Georges Lussier, distributeur de la brasserie Labatt. De gauche à droite, M. Georges Lussier, Mme Adrien Tourigny, de Victoriaville, M. Alfred Côté, de Boucherville et M. Paul-Émile Lalonde, de Greenfield Park.



LE MAIRE de Rock Island, M. Edouard Girard, a présenté au pilote des Expos de Stanstead un trophée décerné par la Ligue de balle-molle des Villes frontalières pour le joueur le plus coopératif. C'est le pilote des Expos à droite, M. Maurice Distefano qui s'est mérité le titre. (Photo La Tribune, Studio Pépin, Rock Island)



Deux futures ballerines, Mlle Heather Simpson et Trudy Simoneau, de Rock Island, ont participé à un récital de ballet devant près de 300 personnes à la bibliothèque Haskell de Rock Island. Ces dernières faisaient partie d'un groupe d'une quarantaine de jeunes filles et garçons qui ont présenté, avec brio, une pièce de ballet et différentes danses dans le but d'amasser de l'argent pour le projet de notation.

(Photo La Tribune, Studio Pépin, Rock Island)

Un récital de ballet attire 300 personnes à Rock Island

ROCK ISLAND, (MD) — Une quarantaine de jeunes filles et garçons ont présenté un récital de ballet, préparé par Mme Lorna Cameron et ses élèves, devant près de 300 personnes à la bibliothèque Haskell de Rock Island. Les spectateurs ont fort goûté les différentes pièces présentées par les jeunes. Le but de cette soirée était d'amasser de l'argent pour le projet de notation des Villes frontalières, projet qui chaque année depuis 25 ans,

permet aux jeunes de la région d'apprendre à nager et de suivre des cours de sécurité aquatique.

Les jeunes danseurs ont exécuté avec brio un mouvement de ballet tiré de la pièce théâtrale «The Wizard of Oz». Outre la présentation de ce récital, les jeunes ont effectué différentes danses sous différentes musiques. C'est l'échevin Albert Simoneau, de Rock Island, qui a souhaité la bienvenue à l'assistance.

Cette soirée, organisée en collaboration avec le Révérend G. Joyce, pasteur de l'Eglise Unie, les administrateurs de la bibliothèque Haskell de même qu'avec l'aide des parents, a permis d'amasser une somme de \$132. Les costumes ont été fabriqués par les mères des participantes et participants. M. Pierre Lavallée, président du comité des Loisirs, a remercié l'assistance d'être venue en grand nombre, de même que le travail de Mme Lorna Cameron pour la présentation du récital.

VOUS ETES
GAGNANT!

Consultez nos pages
d'Annonces Classées
chaque jour!

GROUPE SECURITE INC
SERVICE D'AMBULANCE
24 HEURES
PAR JOUR
TEL.: 472-1104
2105, Boul.
St-Joseph
DRUMMONDVILLE

LA TRIBUNE
TEL.: 478-1328

Drummondville

Gailuron
LE BON PAIN
DE CHEZ NOUS
Ca c'est bon, c'est de la boulangerie
GUERIN & FRERE Ltee
665, boul. Mercure — Drummondville

4

SHERBROOKE, MERCREDI, 9 SEPTEMBRE 1970

GRANBY et région

Religieux élu Grand Chevalier à Sutton

SUTTON — Le R. F. Philippe Dorais, d'Abercorn, a été élu Grand Chevalier du Conseil 3326, de Sutton.

Les autres membres de la direction seront MM. Charles Talbot, député grand chevalier, M. l'abbé Réal Laroche, aumônier, Paul-Emile Rancourt, chancelier, Maurice Ménard, secrétaire-archiviste, Guy Boulay, secrétaire-trésorier, Louis Prémont, secrétaire-financier, Normand Ouellet, intendan, Jacques Gagné, avocat, Raymond Roy, cérémoniaire.

Les sentinelles intérieures sont André Côté et Arnold Fletcher; les sentinelles extérieures: Claude Laplante et Lucien Henri Forand, Rodolphe Sévigny et André Gamelle; le grand chevalier: Gilles Laroche et le porte-drapeau: Hervé Forget.

La prochaine assemblée générale aura lieu lundi, le 14 septembre, au sous-sol de l'église, afin de mettre en marche les activités 1970-71.

Chronique judiciaire

Tentative avortée de vol de moto

DRUMMONDVILLE (AR) — Vêtu d'un blouson de cuir et portant les cheveux longs, deux jeunes hommes de Trois-Rivières, Réal Lapointe, 21 ans, et Léo Thibault, 18 ans, ont avoué leur culpabilité à une tentative de vol d'une motocyclette, dont, ont-ils déclaré, ils espéraient se servir pour retourner chez eux. Le juge Benoît Turmel a décidé d'ajourner à mardi le 15 septembre le prononcé de la sentence des deux jeunes, afin de permettre au procureur de la Couronne, Me Paul Rousseau, d'obtenir d'ici là leur dossier judiciaire.

\$100 pour possession de haschich

DRUMMONDVILLE (AR) — Deux cubes de haschich, pesant 0,67 gramme, contenus dans une bouteille de prescription, ont valu à un jeune Drummondvillois une amende de \$100 ou à défaut de paiement une sentence d'emprisonnement d'un mois. Agé de 20 ans, le jeune homme qui est livreur pour une firme locale, a déclaré avoir eu cette drogue en sa possession pour son usage personnel et non pour en faire un commerce.

Ils s'en prennent à un vibreur

DRUMMONDVILLE (AR) — Deux jeunes de Drummondville, Sud, ont été condamnés à une amende de \$100 ou à défaut de paiement une sentence d'emprisonnement d'un mois. Agés de 20 ans, les deux jeunes, qui ont été déclarés incapables d'expliquer leur geste, sont accusés d'avoir volé une somme de \$225 appartenant à M. Gerald Elie et d'avoir détérioré un lit-vibreur pour une valeur de \$90 au Motel Alouette, le 3 septembre. Les deux jeunes ont été libérés sur parole en attendant le prononcé de leur sentence et pour leur permettre de rembourser les dommages.

Nouvelle orientation du parc des Voltigeurs

Par Robert Gaudreau

DRUMMONDVILLE — "Le parc des Voltigeurs sera désormais orienté vers une vocation de centre régional de loisirs et de récréation".

C'est du moins ce qu'a déclaré le ministre provincial de la Voirie et député du comté de Drummond, M. Bernard Pinard, au cours d'une cérémonie qui a

Nouvelle orientation du parc des Voltigeurs

marqué l'inauguration de la première piscine du parc provincial située à quelques milles de Drummondville sur la route transcanadienne.

Par ailleurs, au cours de cette allocution, le ministre Pinard a mentionné que la piscine n'était que le premier jalon d'une série d'équipements dont on veut doter le parc qui ne servira pas seulement aux visiteurs du Québec, du Canada et des Etats-Unis.

En effet, Me Pinard a ajouté que ces lieux deviendraient le terrain de divertissement de tout le peuple drummondvillois. "Les récents jeux du Québec, de dire le ministre, nous ont prouvé sans l'ombre d'un doute que Drummondville méritait bien sa réputation de capitale du sport au Québec".

Réunion du comité de l'éducation permanente

DRUMMONDVILLE (AR) — Le comité régional du Service de l'Éducation permanente de la Commission scolaire régionale Saint-François tiendra cet après-midi, à partir de 2 heures, sa rencontre bi-mensuelle.

Cette rencontre, qui sera tenue au Motel Le Dauphin, permettra aux responsables d'exposer les buts du comité, de traiter de l'organisation du service de l'éducation permanente, des cours offerts à la population adulte de la région pour l'année scolaire 1970-71, ainsi bien les cours à plein temps qu'à temps partiel, ainsi que les moyens à employer pour promouvoir l'éducation des adultes au cours de l'année.

Le comité régional de l'éducation permanente a pour but d'aider à mieux planifier, orienter et développer les activités régionales en éducation permanente.

Selon les responsables, il correspond au désir d'insérer l'éducation permanente dans le milieu et son rôle primordial est décrit plutôt en des termes d'animation, d'orientation, de consultation et de coordination des politiques de mise en oeuvre.

Malgré l'absence d'une méthodologie d'animation des besoins, l'information statistique suffisante, les membres du comité régional ont réussi à fournir une prévision et une planification de cours qui sembleraient assez respectueuse des besoins de la population. Cette planification serait, semble-t-il, plus à point que celle à laquelle on aurait pu parvenir sur un plan provincial dans l'état des connaissances actuelles.

M. Robert Pénin, directeur de l'éducation permanente à la Commission scolaire régionale, a déclaré qu'il est certain que l'institutionnalisation d'un tel comité est propre à permettre une meilleure adaptation de l'éducation au développement régional ajoutant que nul doute que c'est dans l'action même que se révèle la forme des participations les plus appropriées.

À LOUER

Local pouvant servir pour bureaux. Comprend 8 pièces; 2,300 pieds de plancher, situé au 695 Boulevard St-Joseph; libre immédiatement.

S'adresser à tél.: 478-4137 — Drummondville

Ils changent leur fusil d'épaule

Hamel, Bois et Rodrigue s'avouent coupables du vol à main armée à la Caisse populaire de Wickham

DRUMMONDVILLE (AR) — Trois Montréalais qui avaient il y a deux semaines, été envoyés à leur procès aux assises, en rapport avec le vol à main armée commis à la Caisse populaire de Wickham, le 18 juin dernier, ont révisé leurs positions hier et changé leur option pour avouer leur culpabilité aux accusations portées contre eux.

Les trois accusés sont Michel Hamel et Bertrand Blois, tous deux âgés de 20 ans, ainsi que Denis Rodrigue, de Montréal également, âgé de 26 ans. Les trois hommes avaient été arrêtés quelques minutes

à peine après le vol à main armée alors qu'ils se préparaient à s'engager sur la route Transcanadienne. Ce sont les agents de la Sûreté du Québec de Drummondville qui ont intercepté la camionnette conduite par Denis Rodrigue et dans laquelle Hamel et Blois étaient dissimulés sous un chargement truqué de planches, dans la boîte du camion.

Des armes et l'argent avaient été récupérés par la même occasion.

Les accusations

Michel Hamel et Bertrand

Blois ont ensuite été accusés d'avoir perpétré un vol à main armée qui leur avait rapporté une somme de \$2,659.40, à la Caisse populaire de Wickham, d'avoir été en possession d'armes offensives dans l'intention de commettre un crime et du vol d'une automobile, qui a par la suite servie à commettre le vol.

Bertrand Blois, pour sa part, a de plus été accusé de port de cagoule tandis que Denis Rodrigue est accusé de complicité avec Hamel et Blois pour commettre le vol à main armée et en plus d'avoir occupé un véhicule-moteur qu'il savait renfermer des armes

offensives.

Les trois hommes avaient plaidé non coupable aux accusations et avaient opté pour un procès devant juge et jury et leur enquête préliminaire avait été tenue le 25 août dernier.

Les trois prévenus, dont seul Michel Hamel était emprisonné depuis leur arrestation, les deux autres ayant obtenu un cautionnement, se sont alors vu refuser le renouvellement de ce cautionnement et étaient incarcérés depuis.

Coupables

Changeant leur option, les

trois prévenus ont avoué hier leur culpabilité aux accusations telles que portées et leur procureur, Me Jacques Roland, a demandé la clémence de la cour en spécifiant que Hamel et Bois habitent encore avec leurs parents, que Rodrigue est marié et père de deux enfants et que même s'ils ont déjà tous trois un casier judiciaire, ce ne sont pas des habitués qui vivent régulièrement du crime, ajoutant qu'il ne croyait pas qu'un séjour prolongé derrière les barreaux puisse favoriser leur réhabilitation et que de plus à cause de leur âge, ils ont

droit à une première chance.

Après que le procureur de la couronne, Me Paul Rousseau, eut demandé une sentence sévère correspondant à la gravité du vol à main armée, le juge Benoît Turmel a décidé de demander sur le compte des trois accusés un rapport présentiel et a retourné les trois hommes en prison.

Hamel est incarcéré au Centre de prévention de Montréal tandis que Bois et Rodrigue sont incarcérés à Bordeaux où ils attendront tous trois le prononcé de leur sentence, le 29 septembre.

Coupable de 6 vols par effraction et d'un vol dans une automobile

DRUMMONDVILLE (AR) — Arrêté à la suite d'une laborieuse enquête du service des enquêtes criminelles de la police de Drummondville, un Drummondvillois de 23 ans a décidé hier de laver son linge sale et de faire une confession générale, permettant ainsi aux détectives de solutionner une série de six vols par effraction ainsi qu'un vol dans une automobile.

L'accusé Gilles Gagné a déclaré hier à la cour qu'il "s'était tout vu faire et qu'il n'avait pas l'intention de continuer dans ce chemin du vol".

Le juge Benoît Turmel a cependant décidé de l'envoyer réfléchir pendant six mois sur la portée de ses actes, après avoir entendu son plaidoyer de culpabilité et entendu la lecture de la longue liste d'accu-

sations portées contre le prévenu.

Sept accusations

Gagné s'est avoué coupable aux six accusations de vol par effraction et à une accusation de vol dans une auto.

Ces accusations étaient les suivantes:

- le 5 juillet, au Centre d'accueil, rue Mélançon, vol par effraction, de cigarettes pour une valeur de \$20.
- le 10 août au Centre récréatif St-Jean-Baptiste, vol par effraction de 40 cartons de cigarettes d'une valeur de \$170.20.
- le 20 août à la salle des Syndicats nationaux, vol par effraction de cigarettes pour une valeur de \$15.
- le 26 août, au restaurant Roy Jucepp, vol par effraction de cigarettes d'une valeur de \$153 ainsi que d'une somme de \$23 en argent;

— le 30 août, au Garage Gougeon, vol par effraction de cigarettes pour une valeur de \$20.

— le 3 septembre, au garage Luneau Automobile, vol par effraction d'une somme de \$225 en argent.

— le 7 septembre, vol de deux Walkie-Talkie, d'une valeur de \$170, dans une automobile propriété de M. Jacques Desrosiers, de Montréal.

De plus, les dommages qu'aurait fait l'accusé pour perpétrer ces différents vols s'élevaient à plus de \$2,000.

Bien que cette série de vols ait été solutionnée, les enquêtes de la police de Drummondville poursuivent actuellement leur travail afin de mettre la main sur le ou les receleurs qui achetaient les cigarettes volées.

Région de Drummondville: guide pour une politique de loisirs familiaux

(Jean-Paul l'Allier)

par Robert Gaudreau

DRUMMONDVILLE — "La région de Drummondville sera un guide pour le gouvernement dans l'établissement d'une politique de loisirs familiaux".

C'est du moins ce qu'a déclaré le ministre provincial des Communications et responsable du Haut Commissariat à la jeunesse aux loisirs et aux sports, M. Jean-Paul l'Allier, au cours du banquet annuel du Service des loisirs de Drummondville, tenu lundi soir au restaurant Bois Joli.

M. l'Allier a entretenu les nombreux personnalités présentes, dont le ministre de la Voirie dans le cabinet Bourassa et député du comté de Drummond, M. Bernard Pinard, sur la politique des loisirs du gouvernement provincial.

Ministère des Loisirs ?

Par ailleurs, le ministre l'Allier a mentionné qu'il se proposait de remettre, au cours du mois d'octobre, un document de travail au Conseil des ministres. Ce document, a-t-il dévoilé, proposera des modifications dans les structures mêmes de la politique gouvernementale des loisirs.

En plus de faire allusion à la création d'un ministère des Loisirs, le ministre a laissé entendre que ce n'était pas la condition sine qua non de la mise sur pied d'une nouvelle politique de loisirs.

Nouvelle politique

Le ministre l'Allier a précisé par contre que la nouvelle politique gouvernementale de loisirs ne serait pas élaborée en serre chaude ou par des fonctionnaires qui n'ont aucun contact avec les besoins réels de chaque région du Québec. Il a insisté sur le fait que cette politique serait le résultat de la consultation avec la population non seulement de la jeunesse mais des citoyens de tous les âges.

On verra non pas à faire de cette politique une chose compartimentée mais des services intégrés dans toutes les matières de loisirs. Il a ajouté que ce terme de loisir s'appliquait à l'ensemble des périodes de temps non consacrées au travail ou à l'étude.

A cet effet, il a précisé que le loisir, dans les années à venir, sera considéré comme une partie intégrante de la vie. Selon lui, les agents investis dans le loisir ne doivent pas être considérés comme une dépense mais bien comme un investissement qui contribue à répondre à un besoin et contribue même, du côté de la jeunesse, à réduire la délinquance juvénile, car la jeunesse a une partie intégrante de la société moderne.

En fait, de dire le ministre, il faudrait dire de l'activité gouvernementale en matière de loisirs, un outil du développement social.

Par ailleurs, le ministre a mentionné que par le passé, le gouvernement s'était occupé de loisirs mais dans une proportion qui n'était pas à la mesure des besoins, ajoutant que beaucoup de choses avaient quand même été exécutées selon les moyens dont on disposait.

Il a insisté sur le fait que le gouvernement, dans la création de cette politique de loisirs, ne voulait pas remplacer les municipalités ni tuer le bénévolat. Il a quand même précisé qu'il y aurait augmentation du budget des loisirs dans la mesure où le loisir sera planifié.



DEUX MINISTRES — Au cours de l'assemblée annuelle du Service de la récréation de Drummondville (SRD), les ministres provinciaux Bernard Pinard, également député du comté de Drummond à l'Assemblée nationale et Jean-Paul l'Allier, étaient présents. Dans l'ordre, M. Claude Boucher, directeur général du Service de la récréation, M. Bernard Pinard, M. Jean-Paul l'Allier et le premier magistrat de la cité de Drummondville, le maire Philippe Bernier.

Drummondville: capitale du sport au Québec

(Bernard Pinard)

DRUMMONDVILLE (RG) — "Un inventaire sommaire de l'équipement humain et matériel de loisirs et de récréation a permis de constater que Drummondville pouvait être appelée 'la capitale du sport au Québec'".

C'est du moins l'opinion qu'a émise le ministre provincial de la Voirie et député à l'Assemblée nationale du comté de Drummond, M. Bernard Pinard, au cours de l'assemblée annuelle du service de la récréation de Drummondville en présence du ministre des Communications dans le cabinet Bourassa et responsable du Haut Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, M. Jean-Paul l'Allier.

Le ministre Pinard a de plus précisé que la municipalisation des loisirs à Drummondville lui semblait le premier jalon important que les autorités en place devaient poser pour les loisirs. Il a ajouté que la participation de la ville au niveau régional des loisirs s'inscrivait comme deuxième étape importante.

Conseils régionaux

En outre, en parlant des conseils régionaux de loisirs, M. l'Allier a affirmé que ces groupements seraient les prin-

cipaux interlocuteurs gouvernementaux et seraient de fait les tables tournantes de cette politique de loisirs.

Il a ajouté que ce qui l'intéressait dans les conseils régionaux, c'était la notion même du regroupement afin d'être en mesure d'offrir à la population les services essentiels.

Il a ajouté qu'un juste équilibre entre le monde du travail et la réalité des loisirs lui paraissait essentiel pour la santé d'une nation: "Nous voulons donc, de dire Me Pinard, pour notre Québec des années 70, des loisirs sociaux, éducatifs et culturels et du sport de récréation". C'est à son sens le programme majeur qu'on doit tracer mais il faut également donner à la population, selon le ministre de la Voirie, l'équipement nécessaire pour réaliser le plan d'action gouvernemental.

Il a insisté sur le fait que ces activités doivent aller de la jeunesse à l'âge d'or, autrement il est dangereux de faire fausse route et de dévier de la mission de gouverner.

Autres conférences

Par ailleurs, le président du Service de la récréation de Drummondville, M. Jean-Guy Gauthier, a par ailleurs expliqué aux nombreux personnalités présentes l'évolution du

service de l'oeuvre des terrains de jeux (OTJ) jusqu'au service de la récréation de Drummondville, soit le SRD actuel. Il a félicité les autorités municipales et plus particulièrement le maire Philippe Bernier pour leurs nombreux pas en avant dans le domaine du loisir qui avait amené à l'engagement de M. Claude Boucher comme directeur général du SRD, une personne des plus compétentes.

En outre, à son tour au micro, le maire de la cité de Drummondville, M. Philippe Bernier, a souligné que le conseil de ville comprenait l'importance du loisir dans la société moderne. Il a apporté comme exemple à cette affirmation le fait qu'en 1955, soit il y a 15 ans, le budget consacré au Service de la récréation était de \$32,000 tandis qu'actuellement, une somme de \$300,000 y est consacrée, soit 10 pour cent environ du budget de la cité et près de quatre dollars par payeur de taxes. Il a noté qu'avec l'aide des gouvernements supérieurs, la situation pourrait encore être mieux et que Drummondville pourrait même devenir une région pilote pour le gouvernement.

Arrestation moins de deux jours après le vol d'un coffre-fort à la Molson

DRUMMONDVILLE (RG) — Moins de deux jours après qu'un vol par effraction eût été commis à l'entrepôt Roger Lauzon de la brasserie Molson, la Sûreté de Drummondville-Sud a arrêté un individu en marge de cette affaire.

En effet, un individu de 20 ans, originaire de St-Hyacinthe, Claude Hudon, a été mis sous arrestation en fin de semaine dernière par le directeur du service de police de Drummondville-Sud, M. Aimé Bélaïr, et l'agent Jean-Denis Levesque. Hudon a été mis en accusation hier après-midi devant le juge de paix, M. Eric Shooner.

Cet individu comparaitra donc aux prochaines assises de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Drummond, soit le 15 septembre, sous trois chefs d'accu-

sation. Le premier stipule qu'il se serait introduit par effraction dans la nuit de jeudi à vendredi dernier à l'entrepôt Roger Lauzon du 1550 rue St-Aimé à Drummondville-Sud pour y voler un coffre-fort de \$300 et une somme en argent de \$66, le tout contrairement à l'article 292 du code criminel.

Le deuxième chef d'accusation stipule que l'accusé aurait volé une camionnette Dodge Panel 1969, contrairement à l'article 289 du code criminel. Selon le troisième chef d'accusation, l'accusé aurait volontairement détérioré un coffre-fort et une camionnette propriété de Roger Lauzon, contrairement ainsi à l'article 372 du code criminel.

Cautionnement mais...

Hudon s'est vu accorder un cautionnement de \$1,000 en argent ou de \$2,000 sur immeubles. Comme il a été dans l'impossibilité de payer ce cautionnement et que personne ne l'a fait pour lui, il devra donc attendre à l'ombre son enquête préliminaire ou sa première comparution fixée au 15 septembre.

Par ailleurs, le service de la police de Drummondville-Sud, qui effectue l'enquête en collaboration avec la Sûreté du Québec, section des vols à main armée de Montréal, détient présentement un mandat d'arrestation contre un second individu qui serait mêlé à ce vol par effraction et ne devrait pas tarder à mettre la main au collet de ce présumé complice.

On se souviendra par ailleurs que le vol par effraction a eu lieu dans la nuit du 3 au 4 septembre dernier à l'entrepôt Roger Lauzon, assés de la brasserie Molson pour Drummondville et la région. Le ou les malfaiteurs qui se sont introduits dans l'édifice en défonçant un soupirail du sous-sol de l'édifice ont dérobé le très lourd coffre-fort de l'établissement commercial de même qu'une camionnette pour se rendre dans le rang Ste-Jeanne d'Arc près de l'Avenir et ouvrir le coffre pour y découvrir que \$66.

Le service des enquêtes de la Sûreté municipale de Drummondville-Sud, en collaboration avec le service des vols à main armée de la Sûreté du Québec de Montréal, poursuit son enquête dans cette affaire.

FAITS DIVERS

Activités des Dames de Champlain

DRUMMONDVILLE (RG) — Les Dames Hélène de Champlain reprennent leurs activités avec leur nouvel exécutif élu dernièrement et formé de Mmes Ruth Beaudry, présidente, Anita St-Martin, vice-présidente, Jocelyne Champagne, secrétaire, Noëlle Houle, trésorière, Francine Bédard, monitrice, Madeleine Marier, cordonnière, Carmen Tessier, publiciste. C'est M. l'abbé Louis Lemire qui continuera d'agir comme conseiller spirituel. Par ailleurs, il appert que les Dames Hélène de Champlain ont un programme rempli pour la présente année, programme qui tendra vers l'étude des problèmes sociaux, familiaux et humains de la société. Ce mouvement apporte beaucoup à la femme souvent confinée au foyer par ses travaux ménagers.

Autre année pour les Chevaliers

DRUMMONDVILLE (RG) — C'est le début d'une nouvelle saison pour le conseil 2174 des Chevaliers de Colomb et cette saison sera ouverte dimanche le 13 septembre. Comme d'habitude, le tout débutera à 9 heures a.m. par la messe dominicale célébrée par l'aumônier du conseil 2174, la salle du 81 rue Brock. Un petit déjeuner sera servi à 10 heures et, contrairement à l'an dernier, cette fois, il y aura des "beaux". A 10 heures se tiendra l'assemblée mensuelle et il y sera question des fêtes du 50e anniversaire et de la campagne de recrutement.

Diner des assureurs-vie ce midi

DRUMMONDVILLE (RG) — Le prochain dîner mensuel de l'Association des assureurs-vie Drummond-Arthabaska aura lieu ce midi au motel Quatre saisons de Notre-Dame du Bon-Conseil, sous la présidence de M. Desrosiers. A l'ordre du jour, outre la présentation de nouveaux membres, les assureurs-vie pourront entendre une conférence prononcée par M. Claude Veillette, CLU. De plus, au cours de la présente saison, les assureurs-vie travailleront dans le but d'obtenir le statut professionnel reconnu par le gouvernement. En outre, les membres ont l'occasion de profiter de cours LUATC et CLU, dont les responsables sont MM. Luc Daigneault et Gaetan Dubois, de même que Claude Jacques.

Représentant de la FTQ et non de la CSN

DRUMMONDVILLE (RG) — Contrairement à ce qui avait été mentionné dernièrement, M. Gérard Boissclair, qui a présenté le ministre de l'Industrie et du Commerce et député au fédéral du comté de Drummond, M. Jean-Luc Pepin, au cours d'une fête champêtre tenue au Parc des Voltigeurs en l'honneur du député provincial, Me Bernard Pinard et des travailleurs, est gérant de l'Union des ouvriers du textile d'Amérique.

Fillette blessée légèrement

DRUMMONDVILLE — Une fillette de quatre ans a été blessée légèrement, hier midi, lorsqu'elle a été renversée par une automobile alors qu'elle traversait la chaussée en face du domicile de ses parents. Il s'agit de la jeune Lise, fille de M. et Mme Léon Beaudoin, du 158 rue Marchand à Drummondville. Le conducteur de l'automobile, M. Simon Roy, de St-Zéphirin, n'aurait pas aperçu la fillette qui est apparue juste devant son véhicule alors qu'elle sortait d'entre deux automobiles stationnées. Elle a été conduite à la clinique d'urgence de l'hôpital Ste-Croix de Drummondville où elle a été traitée pour des coupures superficielles. Ce sont les agents Gilles Desfossez et René Marcotte, de la police municipale, qui ont fait les constatations habituelles.

La rentrée au collège St-Bernard

DRUMMONDVILLE (RG) — Les étudiants du secondaire V, secteur public du Collège St-Bernard de Drummondville, rentreront en classe dès ce matin. Dans l'après-midi, il y aura tout d'abord présentation du corps professoral, répartition des étudiants en groupes, puis les élèves recevront les directives de l'organisation pédagogique avant de prendre contact entre eux. Dans l'après-midi, après la distribution des livres, il y a des activités sportives et socio-culturelles d'organisation afin de favoriser l'intégration des étudiants et susciter, dès le début, un esprit communautaire. La direction désire faire savoir que les intéressés peuvent apporter des vêtements de rechange et leur cadenas pour le vestiaire et leur équipement sportif.

Orgues rénovées à St-Frédéric

DRUMMONDVILLE — Des améliorations considérables viennent d'être apportées aux deux orgues de l'église St-Frédéric. En effet, avec la permission de M. le chanoine W. Messier, curé, des marguilliers, les orgues ont été nettoyées à fond, égalisées et re-harmonisées. On sait par ailleurs que le grand orgue, un instrument datant de 1931, comprend quatre claviers, 68 jeux, avec quelque 4,000 tuyaux. L'orgue de chœur date de 1946 et compte neuf jeux disposés sur deux claviers avec quelque 350 tuyaux. Ces travaux ont été effectués par un Drummondvillois, M. Yves Champagne. En outre, dimanche prochain, les paroissiens de St-Frédéric auront l'avantage d'entendre les orgues aux différentes messes. M. Gilles Fortin donnera un programme musical différent à chacune des messes dominicales. Samedi soir: Beethoven, Mendelssohn. Dimanche: Couperin, Bach, Franck, Vierne, Biggs et Handel.



ECOLE DE BALLET — L'école de ballet classique, sous la direction du grand maître Eric Hyrst et de Diane de St-Pierre-Hyrt ouvrira ses portes le 12 septembre à l'école Notre-Dame-de-la-Présentation de Thetford Mines. Les cours seront ainsi divisés: pré-ballet pour les enfants de 4 à 6 ans, élémentaires, intermédiaires, avancés et professionnels. Les garçons seront admis gratuitement. La responsable de l'organisation des cours est Mme Marthe Lessard, 347 rue Notre-Dame Nord.

Glanures Thetfordoises

THETFORD MINES, (MD) — Les conférences de M. Léopold Grenon, psychologue, débuteront demain soir, à 8 heures, au Centre Culturel de Black Lake. Toute la population de la région est cordialement invitée.

Les messes dominicales célébrées le samedi soir semblent avoir de beaucoup de popularité auprès des fidèles de la région de l'amiante. Ces messes sont en vigueur depuis samedi soir dernier.

Les membres de l'exécutif du conseil économique régional du sud-est du Québec sont conviés à une importante assemblée qui se tiendra demain soir, à 8 heures, à East Broughton.

Le désormais légendaire frère Jacques, un vieillard d'un an hier, il a atteint le cap des 79 ans, ce qui ne l'empêche pas toutefois de démontrer beaucoup de vitalité. Mieux connu sous le nom de frère "Kimarche", nous le voyons fréquemment encore effectuer de longues randonnées dans la région de l'amiante.

Cet après-midi, à 3 heures, l'Association des parents catholiques du Québec donne une conférence de presse dans la vieille capitale pour sensibiliser la population aux problèmes des élèves de huitième et neuvième années de la région de Thetford Mines.

Les quatre jeunes hommes de Black Lake impliqués dans la tragédie routière qui a coûté la vie à leur camarade Pierre Guay, également de Black Lake, reposent toujours dans un état critique au Centre hospitalier universitaire de l'Université de Sherbrooke.

L'école de violon de la Société artistique de Thetford Mines ouvrira ses portes pour la saison 1970-71 à la fin du mois de septembre. Les intéressés peuvent s'inscrire immédiatement en s'adressant auprès de M. Benoît Perron, et Mme Marcel Ouellet.

Les cours de personnalité de LOSMAU, un mouvement de loisirs de St-Jacques, reprendront le 15 septembre. Les inscriptions se font jusqu'au 13 septembre. On peut s'enregistrer en communiquant avec M. Carmin Marois.

Chronique scolaire

THETFORD MINES, (CG) — M. Léopold Corriveau, président de l'adite Commission scolaire a été autorisé à signer le bail intervenu entre la Commission scolaire et la Corporation des Soeurs de la Charité de St-Louis pour le logement occupé par les religieuses à l'Ecole Ste-Marthe au cours de l'année 1970-71, pour un montant annuel de \$900. Deux autres bails seront également signés, un de \$1.600 avec les Corporations des Soeurs Maristes pour le logement qu'elles occupent à l'Ecole St-Patrick et un autre de \$3.500 avec les Soeurs de la Charité de Québec, pour le logement occupé par les religieuses à l'école d'Yvulville.

Une somme de \$6.000 sera versée à Conrad Beaudet Inc. en paiement, d'une partie des travaux exécutés pour l'aménagement extérieur de l'Ecole Ste-Marthe.

Une entente interviendra entre la Commission scolaire et la Commission scolaire régionale de l'Amiante à savoir: Que dans les écoles de la Commission scolaire où il y a des classes du niveau secondaire, les secrétaires soient sous la juridiction d'une seule commission scolaire.

Il a été adopté à l'unanimité que M. Albert Blais, commissaire, M. Alban Nadeau, principal, M. Eloi Allaire, directeur général des études, M. Charles-Eugène Labbe, principal et Soeur Corinne Lamontagne, principale, soient nommés membres du Comité des politiques pédagogiques pour l'année scolaire 1970-71.

La Régionale de l'Amiante demandera à la direction générale du financement du ministère de l'Éducation de lui verser directement les subventions d'équilibre budgétaire de la Commission scolaire de la cité de Thetford Mines pour l'année 1970-71.

Ou autorise désormais le responsable du service de l'éducation permanente à organiser et dispenser les enseignements pour la clientèle adulte de son territoire pour l'année 1970-71.

Le projet-cadre du code d'éthique des étudiants sera accepté. C'est ce qui a été décidé lors de la dernière réunion de la Commission scolaire régionale de l'Amiante.

Les concessionnaires des cafétérias des écoles polyvalentes de Disraeli et de Black Lake ont été autorisés à augmenter le prix de leurs repas à \$0.85 chacun ou cinq pour \$4.

La Commission scolaire régionale de l'Amiante demandera à l'Association des Commissions scolaires du Québec de présenter, s'il y a lieu, comme vœu au prochain congrès de la Fédération des Commissions scolaires, une demande à l'effet de réduire à trois jours le délai exigé pour la convocation des commissaires régionaux en assemblée.



MARIAGE — Mlle Charlotte Gravel, fille de M. et Mme Roland Gravel, d'East Broughton, et M. Denis Laflamme, fils de M. et Mme Jules Laflamme, de Black Lake, ont récemment uni leur destinée en l'église d'East Broughton. (Photo Jean-Charles Poulin, Thetford Mines)

Le nouvel hôpital pourrait ouvrir ses portes le premier avril 1971

THETFORD MINES (par Maurice Dumas) — Le nouvel hôpital général de la région de l'amiante pourrait bien ouvrir ses portes le 1er avril 1971.

Cette information a été communiquée, hier soir, par M. Jean-Pierre Jutras, directeur général du nouvel hôpital général de la région de l'amiante.

"Cette date peut paraître plus ou moins éloignée à première vue. Toutefois, des expériences similaires dans d'autres hôpitaux nous montrent que des délais de l'ordre d'un an et plus ont été requis avant de réaliser un départ d'opération graduel et difficile. Tout en respectant la rapidité avec laquelle nous pourrions solutionner certains problèmes, il sera possible de devancer cette date et de permettre à toute la population de jouir de services médicaux et chirurgicaux dans une atmosphère gaie et accueillante", a renchéri M. Jutras.

Il n'a pas précisé la nature des problèmes. Il a cependant certifié que le ministère des travaux publics livrera la bâtisse à la corporation dans un avenir relativement rapproché. M. Jutras a ensuite étouffé une rumeur en faisant sa-

voir que le gouvernement provincial a voté les crédits pour l'ameublement et l'équipement de l'institution. "Nous connaissons le montant dont nous disposerons pour meubler la bâtisse", a-t-il opiné.

Personnel

Cet hôpital, d'une capacité préliminaire de 250 lits, nécessitera un personnel de l'ordre de 500 personnes. "En premier lieu, nous devons prévoir l'engagement des assistants du directeur général, soit le directeur médical, le directeur du personnel, le directeur des finances, le directeur des services auxiliaires et la directrice des soins infirmiers", a poursuivi le directeur général du nouvel hôpital général de la région de l'amiante. Chacun de ces derniers devra, dans sa spécialité, structurer son service en respectant les normes et procédures que l'on retrouve à l'intérieur des règlements de la loi des hôpitaux.

En outre, il est du devoir du directeur général de s'assurer de la préparation des listes d'équipements nécessaires à l'ouverture de l'hôpital et ceci, en collaboration avec des représentants du corps

médical et des autorités des ministères attachés à cette fin. Lorsque le choix de l'instrumentation et de l'équipement sera accepté au niveau du comité ci-haut décrit, il faudra passer à la demande des soumissions publiques, à l'achat de l'équipement, à la livraison et à son installation dans les différents secteurs de l'hôpital.

Compte tenu de l'installation de l'équipement et de la date d'ouverture de l'hôpital, il faudra planifier l'engagement du personnel et prévoir certains recyclages en prenant en sérieuse considération les particularités techniques et électroniques d'opération et d'entretien de tout ce matériel. Il est de l'avis des membres de la corporation et de l'administration de l'hôpital, d'intégrer le personnel de l'hô-

pital St-Joseph, suivant le désir de ces derniers et de compléter les cadres à même les disponibilités de la région en raison précisément du caractère régional de l'institution. M. Jean-Pierre Jutras a clairement voulu entendre qu'il n'y aura aucune discrimination dans le choix du personnel.

Hôpital St-Joseph

L'avenir de l'hôpital St-Joseph de Thetford Mines ne semble pas encore déterminé. L'hypothèse de le convertir en institution pour malades chroniques a été étudiée, mais rien de plus. Ce n'est rien de définitif. L'on sait depuis belle lurette qu'un tunnel favorisera les communications entre

le nouvel hôpital de la région de l'amiante et l'hôpital St-Joseph de Thetford Mines. Les deux édifices sont érigés l'un à côté de l'autre.

Une fois qu'il sera équipé et meublé, le nouvel hôpital général de la région de l'amiante aura commandé des déboursés évalués à approximativement \$8 millions de dollars. A moins d'impondérables sérieux, l'institution devrait ouvrir officiellement ses portes le 1er avril 1971.

Directeur général

M. Jean-Pierre Jutras, directeur général de l'hôpital général de la région de l'amiante, fut nommé à ce poste par la corporation le 21 juillet dernier et est entré en fon-

ction le 17 août. Depuis sa nomination, il a pris connaissance du cheminement du projet depuis ses débuts jusqu'à maintenant et a défini dans ses grandes lignes les étapes qui devront être suivies jusqu'à l'admission du premier patient.

Il possède une expérience de dix années dans le service hospitalier. Avant d'accéder à son nouveau poste, il cumulait les fonctions d'adjoint du directeur général de l'hôpital Ste-Thérèse de Shawinigan. Il avait antérieurement occupé divers autres postes importants à l'intérieur de l'hôpital Ste-Thérèse de Shawinigan.

M. Jutras a fait ses études en génie et en administration. Il détient un diplôme en sciences industrielles.

Début des cérémonies officielles du programme de rénovation demain

THETFORD MINES, (MD) — Les cérémonies officielles organisées pour marquer l'ouverture officielle du programme de rénovation urbaine de la cité de Thetford Mines débuteront demain matin pour se poursuivre avec beaucoup d'effervescence pendant toute la journée en dépit de l'absence des premiers ministres du Canada et de la province de Québec.

M. Louis-Philippe Boucher, maire de la cité de Thetford

Mines, a communiqué, hier, la liste des dignitaires qui seront présents à ces manifestations. Évidemment, on verra tous les membres de l'administration Boucher de même plusieurs officiers municipaux. M. Laurent Turcotte, ancien maire et M. Vincent Couture et Gérard Routhier, ex-échevins, seront aussi des invités d'honneur puisqu'ils ont participé activement à la préparation du programme de réaménagement urbain.

De l'extérieur, on remarquera la présence de Me Henri Dion, président de la Société d'habitation du Québec, ainsi que quatre ou cinq représentants de cet organisme de juridiction du gouvernement provincial. M. Jean Lupien, vice-président de la Société centrale d'hypothèques et de logements, sera aussi sur les lieux. Il sera accompagné de trois autres dirigeants de la SCHL, un organisme dirigé par le gouvernement provincial.

Hôtel de ville — Le programme de la journée demarrera à l'hôtel de ville de Thetford Mines. Après quoi, la délégation visitera les chantiers de l'ancien et du nouveau St-Maurice. Un dîner sera ensuite servi au Motel Le Provençe où plusieurs invités d'honneur seront appelés à prononcer quelques mots. Dans l'après-midi, les dignitaires iront discuter quelques rondes de golf sur le parcours de la ville de l'amiante.

Fibres sportives

Par ANDRÉ GAGNON

THETFORD MINES — Le gardien de buts Michel Dumas est parti ce matin pour se reporter à l'entraînement des Bruins de Boston, à London, Ont. Ce jeune cerbère thetfordois qui en était à ses débuts dans le hockey professionnel l'an dernier, a connu une excellente saison dans la Ligue Internationale, avec les Gems de Dayton, Ohio, un club-école des Bruins. Cette année, Mike est confiant de faire le saut avec Oklahoma City de la Ligue Centrale.

Maintenant que la saison de baseball est terminée, on peut chiner. Il est déjà assuré que les Alouettes de Sherbrooke qui ont subi un déficit d'environ \$15.000 se retireront à moins qu'un autre groupe de sportifs prenne l'équipe en mains, ce qui est très peu probable, avec un déficit aussi lourd. De plus, le retour des Rouvax de Drummondville, est incertain. Pour ce qui est des Mineurs de Thetford Mines, des Aigles de Trois-Rivières et des Indiens de Québec, il n'y a pas de problème. Il est question de quatre nouvelles équipes, soit St-Georges de Beauce, Sorel, Chicoutimi et Burlington, mais il n'y a rien de certain.

Nous ignorons quels sont les joueurs qui figurent encore dans les plans des Mineurs pour l'an prochain. Personnellement, nous serions en faveur du retour de tous les joueurs de l'édition 1970 à l'exception de Pedro Roman, Luis Flores, Al Sommerstad et Paul Giroux. Roman a connu ses meilleurs jours et il n'est plus de calibre pour la Ligue Provinciale. Flores est un excellent receveur défensif, mais une nullité à l'offensive. Il n'y a pas de place sur une équipe pour un joueur qui frappe pour une moyenne anémique de .190. Sommerstad a conservé une moyenne de .300 cette année mais il n'est pas opportuniste et de plus, sa tenue sur la défensive laisse un peu à désirer. Giroux couvre beaucoup de terrain au 2e but mais il a énormément de difficultés à compléter un double-jeu.

D'après ce que nous avons vu, le gérant-général Desmond Auger aura beaucoup de difficultés à convaincre quelques joueurs, de revenir l'an prochain, par suite de l'attitude des spectateurs à leur endroit, lors de la dernière joute de la série demi-finale. Bien entendu, tous les athlètes savent que la gloire est éphémère et qu'ils peuvent s'attendre à être hués parfois, mais certains amateurs de baseball ont vraiment dépassé les bornes.

Le pilote Dick Rockwell ne serait pas intéressé à nous revenir lui non plus, et pour la même raison. C'est un fait que Rockwell n'a impressionné personne dans la série contre Trois-Rivières mais il faut tout de même admettre qu'il avait fait du bon travail au cours de la saison régulière, pour conduire son équipe au championnat. Le pilote des Mineurs n'est pas un stratège comme Marcel Guilbeault mais c'est un excellent meneur d'hommes qui a su maintenir l'esprit d'équipe et obtenir le maximum de rendement de ses joueurs. Il y a un autre fait à considérer, c'est que les vrais bons gérants sont très difficiles à trouver.

La semaine dernière nous écrivions que Jean-Marie Lehoux des Braves Jr "B" de Thetford Mines était sous contrat avec les Castors de Sherbrooke de la Ligue Junior "A" du Québec. Eh bien, un autre porte-couleur des Braves a signé avec les Castors la semaine dernière. Il s'agit du gardien de buts Yvon Pouliot. Alain Perron est à l'entraînement avec les Castors lui aussi tandis que Renaud Perron s'est fracturé un poignet au cours d'une pratique en fin de semaine. Il sera inactif durant 6 semaines.

Réjean Argouin a remis sa démission comme pilote des Braves afin de pouvoir consacrer de temps à sa famille. On ne peut sûrement pas le blâmer car il a fait plus que sa part. Son départ est cependant une très lourde perte pour les Braves et il ne sera pas facile de le remplacer adéquatement. Quelques candidats sont en lice actuellement pour prendre la relève et le nom du successeur de Réjean Argouin devrait être annoncé d'ici deux semaines.

Il n'y aura pas de glace au Centre de Loisirs avant le 10 octobre en raison d'aménagement d'un nouveau système de réfrigération. C'est donc dire que les Braves commenceront leur entraînement avec deux semaines de retard sur les autres équipes.

Rallye automobile samedi organisé par les Elans

THETFORD MINES, (MD) — La direction de la Loge des Elans de Thetford Mines annonce la tenue d'un rallye automobile pour samedi, le 12 septembre.

Le signal du départ sera donné à 8h. 30 p.m., en face de la Loge. L'organisateur de cette activité, Me Jacques Duquette, a fait savoir que le rallye s'effectuera sur une longueur de 40 milles et réservera plusieurs surprises aux concurrents.

Les membres sont cordialement invités à s'inscrire pour participer à cette compétition. Ils pourront amener un ami avec eux.

La cérémonie de remise des trophées suivra à la Loge des Elans. Une grande soirée dansante clôturera la journée.

A LA JEUNE CHAMBRE DE DISRAELI

DISRAELI, (HD) — La Jeune Chambre de Disraeli entre dans sa dixième année de fondation ce qui veut dire que le président actuel, qui est Me Richard Roy, aura probablement à diriger ces activités de célébrations du dixième anniversaire en 1971.

La Jeune chambre fondée en 1961 par M. Salim Karsh, connu les présidents suivants: MM. Boris Karpoff, Léandre Proteau, Émile Séguin, Étienne Lacasse, Marc Lessard, Be-

par Robert Gaudreau

DRUMMONDVILLE — "La région de Drummondville est un guide pour le gouvernement dans l'établissement d'une politique de loisirs familiaux".

C'est du moins ce qu'a déclaré le ministre provincial des Communications et responsable du Haut commissariat à la jeunesse aux loisirs et aux sports, M. Jean-Paul L'Allier, au cours du banquet annuel du Service des loisirs de Drummondville, tenu lundi soir au restaurant Bois Joli.

M. L'Allier a entretenu les nombreuses personnalités présentes, dont le ministre de la Voirie dans le cabinet Bourassa et député du comté de Drummond à l'Assemblée nationale, Me Bernard Pinard, sur la politique des loisirs du gouvernement provincial.

Ministère des Loisirs ?

Par ailleurs, le ministre L'Allier a mentionné qu'il se proposait de remettre, au cours du mois d'octobre, un document de travail au Conseil des ministres. Ce document, à l'effet de proposer des modifications dans les structures mêmes de la politique gouvernementale des loisirs.

En plus de faire allusion à la création d'un ministère des Loisirs, le conférencier invite à laisser entendre que ce n'était pas la condition sine qua non de la mise sur pied d'une nouvelle politique de loisirs.

Nouvelle politique

Le ministre L'Allier a précisé par contre que la nouvelle politique gouvernementale de loisirs ne serait pas élaborée en serre chaude ou par des fonctionnaires qui n'ont aucun contact avec les besoins réels de chaque région du Québec. Il a insisté sur le fait que cette politique serait le résultat de la consultation avec la population non seulement de la jeunesse mais des citoyens de tous les âges.

On visera non pas à faire de cette politique une chose compartimentée mais des services intégrés dans toutes les matières de loisirs. Il a ajouté que le terme de loisir s'appliquait à l'ensemble des périodes de temps non consacrées au travail ou à l'étude.

A cet effet, il a précisé que le loisir, dans les années à venir, sera considéré comme une partie intégrante de la vie. Son but, les argentés investis dans le loisir ne doivent pas être considérés comme une dépense mais bien comme un investissement qui contribue à répondre à un besoin et contribue même, du côté de la jeunesse, à réduire la délinquance juvénile, car la jeunesse est une partie intégrante de la société moderne. "En fait, de dire le ministre, il faudrait faire de l'action gouvernementale en matière de loisirs, un outil du développement social."

Conseils régionaux

En outre, en parlant des conseils régionaux de loisirs, M. L'Allier a affirmé que ces groupements seraient les prin-

cipaux interlocuteurs gouvernementaux et seraient de fait les tables tournantes de cette politique de loisirs.

Il a ajouté que ce qui l'intéressait dans les conseils régionaux, c'était la notion même du regroupement afin d'être en mesure d'offrir à la population les services essentiels.

Par ailleurs, le ministre invité a mentionné que par le passé, le gouvernement s'était occupé de loisirs mais dans une proportion qui n'était pas à la mesure des besoins, ajoutant que beaucoup de choses avaient quand même été exécutées selon les moyens dont on disposait.

Il a insisté sur le fait que le gouvernement, dans la création de cette politique de loisirs, ne voulait pas remplacer les municipalités ni tuer le bénévolat. Il a quand même précisé qu'il y aurait augmentation du budget des loisirs dans la mesure où le loisir sera planifié.



DEUX MINISTRES — Au cours de l'assemblée annuelle du Service de la récréation de Drummondville (SRD), les ministres provinciaux Bernard Pinard, également député du comté de Drummond à l'Assemblée nationale et Jean-Paul L'Allier, étaient présents. Dans l'ordre, M. Claude Boucher, directeur général du Service de la récréation, Me Bernard Pinard, M. Jean-Paul L'Allier et le premier magistrat de la cité de Drummondville, le maire Philippe Bernier. (Photo La Tribune, Drummondville)

Drummondville: capitale du sport au Québec (Bernard Pinard)

DRUMMONDVILLE (RG) — "Un inventaire sommaire de l'équipement humain et matériel de loisirs et de récréation a permis de constater que Drummondville pouvait être appelée 'la capitale du sport au Québec'".

C'est du moins l'opinion qu'a émise le ministre provincial de la Voirie et député à l'Assemblée nationale du comté de Drummond, Me Bernard Pinard, au cours de l'assemblée annuelle du service de la récréation de Drummondville en présence du ministre des Communications dans le cabinet Bourassa et responsable du Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux sports, M. Jean-Paul L'Allier.

Le ministre Pinard a de plus précisé que la municipalisation des loisirs à Drummondville lui semblait le premier jalon important que les autorités en place devaient poser pour les loisirs. Il a ajouté que la participation de la ville au niveau régional des loisirs s'inscrivait comme deuxième étape importante.

Parlant des loisirs, le député du comté de Drummond a mentionné que tout homme doit travailler mais aussi, tout travailler à droit à sa juste

part de loisirs sains pour le corps et l'esprit: "Il est donc intéressant de discuter ensemble ce problème des loisirs en cette soirée de la fête des travailleurs".

Il a ajouté qu'un juste équilibre entre le monde du travail et la réalité des loisirs lui paraissait essentiel pour la santé d'une nation: "Nous voulons donc, de dire Me Pinard, pour notre Québec des années '70, des loisirs socio-éducatifs et culturels et du sport de récréation". C'est à son sens le programme majeur qu'on doit tracer mais il faut également donner à la population, selon le ministre de la Voirie, l'équipement nécessaire pour réaliser le plan d'action gouvernemental.

Il a insisté sur le fait que ces activités doivent aller de la jeunesse à l'âge d'or, autrement il est dangereux de faire fausse route et de dévier de la mission de gouvernants.

Autres conférenciers

Par ailleurs, le président du Service de la récréation de Drummondville, M. Jean-Guy Gauthier, a par ailleurs expliqué aux nombreuses personnalités présentes l'évolution du

service de l'oeuvre des terrains de jeux (OTJ) jusqu'au service de la récréation de Drummondville, soit le SRD actuel. Il a félicité les autorités municipales et plus particulièrement le maire Philippe Bernier pour leurs nombreux pas en avant dans le domaine du loisir qui avait amené à l'engagement de M. Claude Boucher comme directeur général du SRD, une personne des plus compétentes.

En outre, à son tour au micro, le maire de la cité de Drummondville, M. Philippe Bernier, a souligné que le conseil de ville comprenait l'importance du loisir dans la société moderne. Il a apporté comme exemple à cette affirmation le fait qu'en 1955, soit à 15 ans, le budget consacré au Service de la récréation était de \$32.000 tandis qu'actuellement, une somme de \$300.000 y est consacrée, soit 10 pour cent environ du budget de la cité et près de quatre dollars par payeur de taxes. Il a noté qu'avec l'aide des gouvernements supérieurs, la situation pourrait encore être mieux et que Drummondville pourrait même devenir une région pilote pour le gouvernement.

GROUPE SECURITE INC
SERVICE D'AMBULANCE
24 HEURES
PAR JOUR
TEL.: 478-1104
2105, Boul.
St-Joseph
DRUMMONDVILLE

LA TRIBUNE
TEL.: 478-1328

Drummondville

Gail Ron
LE BON PAIN
DE CHEZ NOUS
Ca c'est bon. C'est de la boulangerie
GUERIN & FRERE LEE
665, boul. Mercure, Drummondville

Chronique judiciaire

Indécence avec sa nièce de 7 ans

DRUMMONDVILLE, (AR) — Un citoyen de Dawson Creek, en Colombie britannique et qui pensionnait depuis quelque temps chez son beau-frère, à Drummondville, a été jugé d'une peine d'un mois d'emprisonnement et d'une amende de 100 dollars pour avoir commis des actes d'indécence avec sa nièce de 7 ans, sa nièce, qui fut son innocente victime, a plaidé coupable à l'accusation d'avoir commis depuis le début du mois d'août, des grossières indécences avec cette fillette, fille de son frère qui l'hébergeait.

Le prévenu, qui est marié et père d'un enfant d'un an et demi, de qui il est cependant séparé, n'a pas su quoi répondre lorsque le juge Benoît Turmel, lui servant une semonce, lui a demandé ce qu'il dirait si un autre homme faisait la même chose avec son propre fils.

Pretenant en considération qu'il ne s'agissait pas d'un acte isolé, mais d'actes à répétition tout au cours du mois, le juge Benoît Turmel l'a envoyé réfléchir pendant un mois, derrière les barreaux.

Après une tournée des grands-ducs...

DRUMMONDVILLE, (AR) — Une tournée des cabarets locaux a conduit un drummondvillais devant la cour des Sessions de la paix, le matin même de son arrestation sous l'accusation d'avoir volontairement et illégalement détérioré une vitre du restaurant Kiwi, causant des dommages évalués à \$48. Le méfait s'est produit vers 7 heures hier matin et c'est vers 10 heures qu'il a été découvert par le propriétaire.

La culpabilité en avouant qu'il ne se souvenait même pas comment il avait brisé la vitre, qui effectivement avait été brisée par un coup de pied après que le propriétaire du restaurant eut barré la porte alors qu'il venait de réussir à faire sortir ce client. Le juge Benoît Turmel a fait bénéficier ce client repentant d'une sentence suspendue à la condition toutefois qu'il paie pour les dommages causés.

Tentative avortée de vol de moto

DRUMMONDVILLE, (AR) — Vêtu d'un blouson de cuir et portant les cheveux longs, deux jeunes hommes de Trois-Rivières, Réal Lapointe, 21 ans, et Léo Thibault, 18 ans, ont avoué leur culpabilité à une tentative de vol d'une motocyclette, dont, on l'a déclaré, ils espèrent se servir pour retourner chez eux. Le juge Benoît Turmel a décidé d'ajourner à mardi le 15 septembre le prononcé de la sentence des deux jeunes, afin de permettre au procureur de la Couronne, Me Paul Rousseau, d'obtenir d'ici là leur dossier judiciaire.

\$100 pour possession de haschich

DRUMMONDVILLE, (AR) — Deux tubes de haschich, pesant 0,67 gramme, contenus dans une bouteille de prescription, ont valu à un jeune Drummondvillais une amende de \$100 ou à défaut de paiement une sentence d'emprisonnement d'un mois. Age de 20 ans, le jeune homme qui est livreur pour une firme locale, a déclaré avoir eu cette drogue en sa possession pour son usage personnel et non pour en faire un commerce.

Ils s'en prennent à un vibreur

DRUMMONDVILLE, (AR) — Deux jeunes de Drummondville-Sud devront attendre à mardi prochain pour savoir ce que la justice leur réserve comme "récompense" des actes qu'ils ont posés la semaine dernière au Motel Alouette, de Drummondville-Sud. Les deux jeunes, qui ont plaidé coupable aux accusations portées contre eux mais qui se sont déclarés incapables d'expliquer leur geste, sont accusés d'avoir volé une somme de \$225 propriété de M. Gerald Elie et d'avoir détérioré un lit-vibreteur pour une valeur de \$90 au Motel Alouette, le 3 septembre. Les deux jeunes ont été libérés sur parole en attendant le prononcé de leur sentence et pour leur permettre de rembourser les dommages.

Nouvelle orientation du parc des Voltigeurs

Par Robert Gaudreau
DRUMMONDVILLE, (AR) — "Le parc des Voltigeurs sera désormais orienté vers une vocation de centre régional de loisirs et de récréation".
C'est du moins ce qu'a déclaré le ministre provincial de la Voirie et député du comté de Drummond, M. Bernard Pinard, au cours d'une cérémonie qui a

Réunion du comité de l'éducation permanente

DRUMMONDVILLE, (AR) — Le comité régional du Service de l'éducation permanente de la Commission scolaire régionale Saint-François tiendra cet après-midi, à partir de 2 heures, sa rencontre bi-annuelle.

Cette rencontre qui sera tenue au Motel Le Dauphin, permettra aux responsables d'exposer les buts du comité, de traiter de l'organisation du service de l'éducation permanente, des cours offerts à la population adulte de la région pour l'année scolaire 1977-78, ainsi que les cours à plein temps qu'à temps partiel, ainsi que les moyens à employer pour promouvoir l'éducation des adultes au cours de l'année.

Le comité régional de l'éducation permanente a pour but d'aider à mieux planifier, orienter et développer les activités régionales en éducation permanente.

Selon les responsables, il correspond au desir d'insérer l'éducation permanente dans le milieu et son rôle primordial est décrit plutôt en termes d'animation, d'orientation, de consultation et de coordination des politiques de mise en oeuvre.

Malgré l'absence d'une méthodologie d'estimation des besoins parfaitement rodée et d'une information statistique suffisante, les membres du comité régional ont réussi à fournir une prévision et une planification de cours qui sembleraient assez respectueuses des besoins de la population. Cette planification serait, semble-t-il, plus à point que celle à laquelle on aurait pu parvenir sur un plan provincial dans l'état des connaissances actuelles.

M. Robert Pénin, directeur de l'éducation permanente à la Commission scolaire régionale, a déclaré qu'il est certain que l'institutionnalisation d'un tel comité est propre à permettre une meilleure adaptation de l'éducation au développement régional ajoutant que nul doute que c'est dans l'action même que se révéleront les formes de participation les plus appropriées.

À LOUER

Local pouvant servir pour bureaux. Comprend 8 pièces; 2,300 pieds de plancher, situé au 695 Boulevard St-Joseph; libre immédiatement.

S'adresser à tél.: 478-4137 — Drummondville

Ils changent leur fusil d'épaule

Hamel, Bois et Rodrigue s'avouent coupables du vol à main armée à la Caisse populaire de Wickham

DRUMMONDVILLE, (AR) — Trois Montréalais qui avaient il y a deux semaines, été envoyés à leur procès au prochain terme des assises, en rapport avec le vol à main armée commis à la Caisse populaire de Wickham, le 18 juin dernier, ont révisé leurs positions et ont changé leur option pour avouer leur culpabilité aux accusations portées contre eux.

Les trois accusés sont Michel Hamel et Bertrand Blois, tous deux âgés de 20 ans, ainsi que Denis Rodrigue, de Montréal également, âgé de 26 ans.

Les trois hommes avaient été arrêtés quelques minutes

à peine après le vol à main armée alors qu'ils se préparaient à s'engager sur la route Transcanadienne. Ce sont les agents de la Sûreté du Québec de Drummondville qui ont intercepté la camionnette, conduite par Denis Rodrigue et dans laquelle Hamel et Blois étaient dissimulés sous un chargement truqué de planches, dans la boîte du camion.

Des armes et l'argent avaient été récupérés par la même occasion.

Les accusations

Michel Hamel et Bertrand

Blois ont ensuite été accusés d'avoir perpétré un vol à main armée qui leur avait rapporté une somme de \$2,559,40, à la Caisse populaire de Wickham, d'avoir été en possession d'armes offensives dans l'intention de commettre un crime et du vol d'une automobile, qui a par la suite servie à commettre le vol.

Bertrand Blois, pour sa part, a été accusé de port de cagoule tandis que Denis Rodrigue est accusé de complicité avec Hamel et Blois pour commettre le vol à main armée et en plus d'avoir occupé un véhicule-moteur qu'il savait renfermer des armes

offensives.

Les trois hommes avaient plaidé non coupable aux accusations et avaient opté pour un procès devant juge et jury et leur enquête préliminaire avait été tenue le 25 août dernier.

Les trois prévenus, dont seul Michel Hamel était emprisonné depuis leur arrestation, les deux autres ayant obtenu un cautionnement, se sont alors vu refuser le renouvellement de ce cautionnement et étaient incarcérés depuis.

Coupables

Changeant leur option, les

trois prévenus ont avoué hier leur culpabilité aux accusations telles que portées et leur procureur, Me Jacques Roland, a demandé la clémence de la cour en spécifiant que Hamel et Bois habitent encore avec leurs parents, que Rodrigue est marié et père de deux enfants et que même s'ils ont déjà tous trois un casier judiciaire, ce ne sont pas des habitués qui vivent régulièrement du crime, ajoutant qu'il ne croyait pas qu'un séjour prolongé derrière les barreaux puisse favoriser leur réhabilitation et que de plus à cause de leur âge, ils ont

droit à une première chance.

Après que le procureur de la couronne, Me Paul Rousseau, eut demandé une sentence sévère correspondant à la gravité du vol à main armée, le juge Benoît Turmel a décidé de demander sur le rapport présentiel et a retourné les trois hommes en prison.

Hamel est incarcéré au Centre de prévention de Montréal tandis que Bois et Rodrigue sont incarcérés à Bordeaux où ils attendront tous trois le prononcé de leur sentence, le 29 septembre.

Coupable de 6 vols par effraction et d'un vol dans une automobile

DRUMMONDVILLE, (AR) — Arrêté à la suite d'une laborieuse enquête du service des enquêtes criminelles de la police de Drummondville, un Drummondvillais de 23 ans a décidé hier de laver son linge sale et de faire une confession générale, permettant ainsi aux détectives de solutionner une série de six vols par effraction ainsi qu'un vol dans une automobile.

L'accusé Gilles Gagné a déclaré hier à la cour qu'il "s'était tout vu faire" et qu'il n'avait pas l'intention de continuer ce chemin du vol.

Le juge Benoît Turmel a cependant décidé d'envoyer réfléchir pendant six mois sur la portée de ses actes, après avoir entendu son plaidoyer de culpabilité et entendu la lecture de la longue liste d'accusations portées contre le prévenu.

Sapt accusations

Gagné s'est avoué coupable aux six accusations de vol par effraction et à une accusation de vol dans une auto.

Ces accusations étaient les suivantes:

— le 5 juillet, au Centre d'accueil, rue Mélançon, vol par effraction, de cigarettes pour une valeur de \$20.

— le 10 août au Centre récréatif St-Jean-Baptiste, vol par effraction de 40 cartons de cigarettes d'une valeur de \$170,20.

— le 20 août à la salle des Syndicats nationaux, vol par effraction de cigarettes pour une valeur de \$35.

— le 25 août, au restaurant Roy Jucepp, vol par effraction de cigarettes d'une valeur de \$153 ainsi qu'une somme de \$23 en argent.

— le 30 août, au Garage Gougeon, vol par effraction de cigarettes pour une valeur de \$20.

— le 3 septembre, au garage Luneau Automobile, vol par effraction d'une somme de \$225 en argent.

— le 7 septembre, vol de deux Walkie-Talkie, d'une valeur de \$170, dans une automobile propriété de M. Jacques Desrosiers, de Montréal.

De plus, les dommages qu'aurait fait l'accusé pour perpétrer ces différents vols s'élevaient à plus de \$2,000.

Bien que cette série de vols ait été solutionnée, les enquêteurs de la police de Drummondville poursuivent actuellement leur travail afin de mettre la main sur le ou les receleurs qui achetaient les cigarettes volées.

Cet individu comparaitra donc aux prochaines assises de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Drummondville, soit le 15 septembre, sous trois chefs d'accu-

sation. Le premier stipule qu'il se serait introduit par effraction dans la nuit de jeudi à vendredi dernier à l'entre-pôt Roger Lauzon du 1550 rue St-Aimé à Drummondville-Sud pour y voler un coffre-fort de \$300 et une somme en argent de \$66, le tout contrairement à l'article 292 du code criminel.

Le deuxième chef d'accusation stipule que l'accusé aurait volé une camionnette Dodge Panel 1969, contrairement à l'article 269 du code criminel. Selon le troisième chef d'accusation l'accusé aurait volontairement détérioré un coffre-fort et une camionnette propriété de Roger Lauzon, contrairement à l'article 372 du code criminel.

Cautionnement mais...

Hudon s'est vu accorder un cautionnement de \$1,000 en argent ou de \$2,000 sur immeubles. Comme il a été dans l'impossibilité de payer ce cautionnement et que personne ne l'a fait pour lui, il devra donc attendre à l'ombre son enquête préliminaire ou sa première comparution fixée au 15 septembre.

Par ailleurs, le service de la police de Drummondville-

Sud, qui effectue l'enquête en collaboration avec la Sûreté du Québec, section des vols à main armée de Montréal, détient présentement un mandat d'arrestation contre un second individu qui serait mêlé à ce vol par effraction et ne devrait pas tarder à mettre la main au collet de ce présumé complice.

On se souviendra par ailleurs que le vol par effraction a eu lieu dans la nuit du 3 au 4 septembre dernier à l'entre-pôt Roger Lauzon, agent de la brasserie Molson pour Drummondville et la région. Le ou les malfaiteurs qui se sont introduits dans l'édifice en défonçant un soupirail du sous-sol de l'édifice ont dérobé le très lourd coffre-fort de l'établissement commercial de même qu'une camionnette pour se rendre dans le rang Ste-Jeanne d'Arc près de l'avenue et ouvrir le coffre pour n'y découvrir que \$66.

Le service des enquêtes de la Sûreté municipale de Drummondville-Sud, en collaboration avec le service des vols à main armée de la Sûreté du Québec de Montréal, poursuit son enquête dans cette affaire.

Arrestation moins de deux jours après le vol d'un coffre-fort à la Molson

DRUMMONDVILLE, (RG) — Moins de deux jours après qu'un vol par effraction eut été commis à l'entre-pôt Roger Lauzon de la brasserie Molson, la Sûreté de Drummondville-Sud a arrêté un individu en marge de cette affaire.

En effet, un individu de 20 ans, originaire de St-Hyacinthe, Claude Hudon a été mis sous arrêt en fin de semaine dernière par le directeur du service de police de Drummondville-Sud, M. Aimé Bélair, et l'agent Jean-Denis Leferrière. Hudon a été mis en accusation hier après-midi devant le juge de paix, M. Eric Shooner.

Cet individu comparaitra donc aux prochaines assises de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Drummondville, soit le 15 septembre, sous trois chefs d'accu-

sation. Le premier stipule qu'il se serait introduit par effraction dans la nuit de jeudi à vendredi dernier à l'entre-pôt Roger Lauzon du 1550 rue St-Aimé à Drummondville-Sud pour y voler un coffre-fort de \$300 et une somme en argent de \$66, le tout contrairement à l'article 292 du code criminel.

Le deuxième chef d'accusation stipule que l'accusé aurait volé une camionnette Dodge Panel 1969, contrairement à l'article 269 du code criminel. Selon le troisième chef d'accusation l'accusé aurait volontairement détérioré un coffre-fort et une camionnette propriété de Roger Lauzon, contrairement à l'article 372 du code criminel.

Cautionnement mais...

Hudon s'est vu accorder un cautionnement de \$1,000 en argent ou de \$2,000 sur immeubles. Comme il a été dans l'impossibilité de payer ce cautionnement et que personne ne l'a fait pour lui, il devra donc attendre à l'ombre son enquête préliminaire ou sa première comparution fixée au 15 septembre.

Par ailleurs, le service de la police de Drummondville-

Sud, qui effectue l'enquête en collaboration avec la Sûreté du Québec, section des vols à main armée de Montréal, détient présentement un mandat d'arrestation contre un second individu qui serait mêlé à ce vol par effraction et ne devrait pas tarder à mettre la main au collet de ce présumé complice.

On se souviendra par ailleurs que le vol par effraction a eu lieu dans la nuit du 3 au 4 septembre dernier à l'entre-pôt Roger Lauzon, agent de la brasserie Molson pour Drummondville et la région. Le ou les malfaiteurs qui se sont introduits dans l'édifice en défonçant un soupirail du sous-sol de l'édifice ont dérobé le très lourd coffre-fort de l'établissement commercial de même qu'une camionnette pour se rendre dans le rang Ste-Jeanne d'Arc près de l'avenue et ouvrir le coffre pour n'y découvrir que \$66.

Le service des enquêtes de la Sûreté municipale de Drummondville-Sud, en collaboration avec le service des vols à main armée de la Sûreté du Québec de Montréal, poursuit son enquête dans cette affaire.

Arrestation moins de deux jours après le vol d'un coffre-fort à la Molson

DRUMMONDVILLE, (RG) — Moins de deux jours après qu'un vol par effraction eut été commis à l'entre-pôt Roger Lauzon de la brasserie Molson, la Sûreté de Drummondville-Sud a arrêté un individu en marge de cette affaire.

En effet, un individu de 20 ans, originaire de St-Hyacinthe, Claude Hudon a été mis sous arrêt en fin de semaine dernière par le directeur du service de police de Drummondville-Sud, M. Aimé Bélair, et l'agent Jean-Denis Leferrière. Hudon a été mis en accusation hier après-midi devant le juge de paix, M. Eric Shooner.

Cet individu comparaitra donc aux prochaines assises de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Drummondville, soit le 15 septembre, sous trois chefs d'accu-

sation. Le premier stipule qu'il se serait introduit par effraction dans la nuit de jeudi à vendredi dernier à l'entre-pôt Roger Lauzon du 1550 rue St-Aimé à Drummondville-Sud pour y voler un coffre-fort de \$300 et une somme en argent de \$66, le tout contrairement à l'article 292 du code criminel.

Le deuxième chef d'accusation stipule que l'accusé aurait volé une camionnette Dodge Panel 1969, contrairement à l'article 269 du code criminel. Selon le troisième chef d'accusation l'accusé aurait volontairement détérioré un coffre-fort et une camionnette propriété de Roger Lauzon, contrairement à l'article 372 du code criminel.

Cautionnement mais...

Hudon s'est vu accorder un cautionnement de \$1,000 en argent ou de \$2,000 sur immeubles. Comme il a été dans l'impossibilité de payer ce cautionnement et que personne ne l'a fait pour lui, il devra donc attendre à l'ombre son enquête préliminaire ou sa première comparution fixée au 15 septembre.

Par ailleurs, le service de la police de Drummondville-

Sud, qui effectue l'enquête en collaboration avec la Sûreté du Québec, section des vols à main armée de Montréal, détient présentement un mandat d'arrestation contre un second individu qui serait mêlé à ce vol par effraction et ne devrait pas tarder à mettre la main au collet de ce présumé complice.

On se souviendra par ailleurs que le vol par effraction a eu lieu dans la nuit du 3 au 4 septembre dernier à l'entre-pôt Roger Lauzon, agent de la brasserie Molson pour Drummondville et la région. Le ou les malfaiteurs qui se sont introduits dans l'édifice en défonçant un soupirail du sous-sol de l'édifice ont dérobé le très lourd coffre-fort de l'établissement commercial de même qu'une camionnette pour se rendre dans le rang Ste-Jeanne d'Arc près de l'avenue et ouvrir le coffre pour n'y découvrir que \$66.

Le service des enquêtes de la Sûreté municipale de Drummondville-Sud, en collaboration avec le service des vols à main armée de la Sûreté du Québec de Montréal, poursuit son enquête dans cette affaire.

Arrestation moins de deux jours après le vol d'un coffre-fort à la Molson

DRUMMONDVILLE, (RG) — Moins de deux jours après qu'un vol par effraction eut été commis à l'entre-pôt Roger Lauzon de la brasserie Molson, la Sûreté de Drummondville-Sud a arrêté un individu en marge de cette affaire.

En effet, un individu de 20 ans, originaire de St-Hyacinthe, Claude Hudon a été mis sous arrêt en fin de semaine dernière par le directeur du service de police de Drummondville-Sud, M. Aimé Bélair, et l'agent Jean-Denis Leferrière. Hudon a été mis en accusation hier après-midi devant le juge de paix, M. Eric Shooner.

Cet individu comparaitra donc aux prochaines assises de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Drummondville, soit le 15 septembre, sous trois chefs d'accu-

sation. Le premier stipule qu'il se serait introduit par effraction dans la nuit de jeudi à vendredi dernier à l'entre-pôt Roger Lauzon du 1550 rue St-Aimé à Drummondville-Sud pour y voler un coffre-fort de \$300 et une somme en argent de \$66, le tout contrairement à l'article 292 du code criminel.

Le deuxième chef d'accusation stipule que l'accusé aurait volé une camionnette Dodge Panel 1969, contrairement à l'article 269 du code criminel. Selon le troisième chef d'accusation l'accusé aurait volontairement détérioré un coffre-fort et une camionnette propriété de Roger Lauzon, contrairement à l'article 372 du code criminel.

Cautionnement mais...

Hudon s'est vu accorder un cautionnement de \$1,000 en argent ou de \$2,000 sur immeubles. Comme il a été dans l'impossibilité de payer ce cautionnement et que personne ne l'a fait pour lui, il devra donc attendre à l'ombre son enquête préliminaire ou sa première comparution fixée au 15 septembre.

Par ailleurs, le service de la police de Drummondville-

Sud, qui effectue l'enquête en collaboration avec la Sûreté du Québec, section des vols à main armée de Montréal, détient présentement un mandat d'arrestation contre un second individu qui serait mêlé à ce vol par effraction et ne devrait pas tarder à mettre la main au collet de ce présumé complice.

On se souviendra par ailleurs que le vol par effraction a eu lieu dans la nuit du 3 au 4 septembre dernier à l'entre-pôt Roger Lauzon, agent de la brasserie Molson pour Drummondville et la région. Le ou les malfaiteurs qui se sont introduits dans l'édifice en défonçant un soupirail du sous-sol de l'édifice ont dérobé le très lourd coffre-fort de l'établissement commercial de même qu'une camionnette pour se rendre dans le rang Ste-Jeanne d'Arc près de l'avenue et ouvrir le coffre pour n'y découvrir que \$66.

Le service des enquêtes de la Sûreté municipale de Drummondville-Sud, en collaboration avec le service des vols à main armée de la Sûreté du Québec de Montréal, poursuit son enquête dans cette affaire.

Arrestation moins de deux jours après le vol d'un coffre-fort à la Molson

DRUMMONDVILLE, (RG) — Moins de deux jours après qu'un vol par effraction eut été commis à l'entre-pôt Roger Lauzon de la brasserie Molson, la Sûreté de Drummondville-Sud a arrêté un individu en marge de cette affaire.

En effet, un individu de 20 ans, originaire de St-Hyacinthe, Claude Hudon a été mis sous arrêt en fin de semaine dernière par le directeur du service de police de Drummondville-Sud, M. Aimé Bélair, et l'agent Jean-Denis Leferrière. Hudon a été mis en accusation hier après-midi devant le juge de paix, M. Eric Shooner.

Cet individu comparaitra donc aux prochaines assises de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Drummondville, soit le 15 septembre, sous trois chefs d'accu-

sation. Le premier stipule qu'il se serait introduit par effraction dans la nuit de jeudi à vendredi dernier à l'entre-pôt Roger Lauzon du 1550 rue St-Aimé à Drummondville-Sud pour y voler un coffre-fort de \$300 et une somme en argent de \$66, le tout contrairement à l'article 292 du code criminel.

Le deuxième chef d'accusation stipule que l'accusé aurait volé une camionnette Dodge Panel 1969, contrairement à l'article 269 du code criminel. Selon le troisième chef d'accusation l'accusé aurait volontairement détérioré un coffre-fort et une camionnette propriété de Roger Lauzon, contrairement à l'article 372 du code criminel.

Cautionnement mais...

Hudon s'est vu accorder un cautionnement de \$1,000 en argent ou de \$2,000 sur immeubles. Comme il a été dans l'impossibilité de payer ce cautionnement et que personne ne l'a fait pour lui, il devra donc attendre à l'ombre son enquête préliminaire ou sa première comparution fixée au 15 septembre.

Par ailleurs, le service de la police de Drummondville-

Sud, qui effectue l'enquête en collaboration avec la Sûreté du Québec, section des vols à main armée de Montréal, détient présentement un mandat d'arrestation contre un second individu qui serait mêlé à ce vol par effraction et ne devrait pas tarder à mettre la main au collet de ce présumé complice.

On se souviendra par ailleurs que le vol par effraction a eu lieu dans la nuit du 3 au 4 septembre dernier à l'entre-pôt Roger Lauzon, agent de la brasserie Molson pour Drummondville et la région. Le ou les malfaiteurs qui se sont introduits dans l'édifice en défonçant un soupirail du sous-sol de l'édifice ont dérobé le très lourd coffre-fort de l'établissement commercial de même qu'une camionnette pour se rendre dans le rang Ste-Jeanne d'Arc près de l'avenue et ouvrir le coffre pour n'y découvrir que \$66.

Le service des enquêtes de la Sûreté municipale de Drummondville-Sud, en collaboration avec le service des vols à main armée de la Sûreté du Québec de Montréal, poursuit son enquête dans cette affaire.

Arrestation moins de deux jours après le vol d'un coffre-fort à la Molson

DRUMMONDVILLE, (RG) — Moins de deux jours après qu'un vol par effraction eut été commis à l'entre-pôt Roger Lauzon de la brasserie Molson, la Sûreté de Drummondville-Sud a arrêté un individu en marge de cette affaire.

En effet, un individu de 20 ans, originaire de St-Hyacinthe, Claude Hudon a été mis sous arrêt en fin de semaine dernière par le directeur du service de police de Drummondville-Sud, M. Aimé Bélair, et l'agent Jean-Denis Leferrière. Hudon a été mis en accusation hier après-midi devant le juge de paix, M. Eric Shooner.

Cet individu comparaitra donc aux prochaines assises de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Drummondville, soit le 15 septembre, sous trois chefs d'accu-

sation. Le premier stipule qu'il se serait introduit par effraction dans la nuit de jeudi à vendredi dernier à l'entre-pôt Roger Lauzon du 1550 rue St-Aimé à Drummondville-Sud pour y voler un coffre-fort de \$300 et une somme en argent de \$66, le tout contrairement à l'article 292 du code criminel.

Le deuxième chef d'accusation stipule que l'accusé aurait volé une camionnette Dodge Panel 1969, contrairement à l'article 269 du code criminel. Selon le troisième chef d'accusation l'accusé aurait volontairement détérioré un coffre-fort et une camionnette propriété de Roger Lauzon, contrairement à l'article 372 du code criminel.

Cautionnement mais...

Hudon s'est vu accorder un cautionnement de \$1,000 en argent ou de \$2,000 sur immeubles. Comme il a été dans l'impossibilité de payer ce cautionnement et que personne ne l'a fait pour lui, il devra donc attendre à l'ombre son enquête préliminaire ou sa première comparution fixée au 15 septembre.

Par ailleurs, le service de la police de Drummondville-

Sud, qui effectue l'enquête en collaboration avec la Sûreté du Québec, section des vols à main armée de Montréal, détient présentement un mandat d'arrestation contre un second individu qui serait mêlé à ce vol par effraction et ne devrait pas tarder à mettre la main au collet de ce présumé complice.

On se souviendra par ailleurs que le vol par effraction a eu lieu dans la nuit du 3 au 4 septembre dernier à l'entre-pôt Roger Lauzon, agent de la brasserie Molson pour Drummondville et la région. Le ou les malfaiteurs qui se sont introduits dans l'édifice en défonçant un soupirail du sous-sol de l'édifice ont dérobé le très lourd coffre-fort de l'établissement commercial de même qu'une camionnette pour se rendre dans le rang Ste-Jeanne d'Arc près de l'avenue et ouvrir le coffre pour n'y découvrir que \$66.

Le service des enquêtes de la Sûreté municipale de Drummondville-Sud, en collaboration avec le service des vols à main armée de la Sûreté du Québec de Montréal, poursuit son enquête dans cette affaire.

Arrestation moins de deux jours après le vol d'un coffre-fort à la Molson

DRUMMONDVILLE, (RG) — Moins de deux jours après qu'un vol par effraction eut été commis à l'entre-pôt Roger Lauzon de la brasserie Molson, la Sûreté de Drummondville-Sud a arrêté un individu en marge de cette affaire.

En effet, un individu de 20 ans, originaire de St-Hyacinthe, Claude Hudon a été mis sous arrêt en fin de semaine dernière par le directeur du service de police de Drummondville-Sud, M. Aimé Bélair, et l'agent Jean-Denis Leferrière. Hudon

Le comité ouvrier de Bécancour veut la priorité sur les nouveaux chantiers

VICTORIAVILLE (ML) — La population ouvrière de Bécancour, groupée sous le sigle "COB" (comité ouvrier de Bécancour) réclame la priorité d'emploi sur les chantiers de construction du parc industriel du centre du Québec à Bécancour.

Ce comité vient de faire part de cette décision au premier ministre Robert Bourassa. On veut du même coup négocier

une procédure d'emploi acceptable qui viendrait contre les mécanismes, "bien huilés" nous, de patronage politique qui trop souvent ont empêché, à ce jour, une partie importante de notre main-d'œuvre d'avoir une juste chance d'accès aux emplois qui se créent chez elle".

Le comité demande donc à la société du parc industriel et aux compagnies qui ont si-

gnalé leur intention de s'établir à Bécancour, de s'engager à employer tous les travailleurs qui leur seront nécessaires pour la réalisation des tâches qu'ils ont à exécuter, en s'adressant ou bien au Centre de la main-d'œuvre du Canada, ou bien au Centre de la main-d'œuvre du Québec, ou aux deux.

— A employer en priorité, à compétence égale, la main-d'œuvre disponible de la ville de Bécancour, et à l'épuisement de cette ressource, celle du comté de Nicolet, des municipalités des comtés de Lotbinière et Yamaska, comprises dans le territoire de la région administrative numéro 4.

— A fournir le nombre approximatif des travailleurs des divers métiers de la construction qui leur seront nécessaires pour l'exécution de leurs travaux.

— A exiger de leurs entrepreneurs, contractants et sous-contractants le respect de la

présente entente sur leurs chantiers à Bécancour. Le comité, en formulant cette demande, réclame seulement au gouvernement d'être conséquent avec les politiques du développement régional qu'il a adoptées depuis quelque temps.

Ce programme d'entente que l'on suggère est tout à fait dans la note, précise-t-on, alors que le gouvernement fédéral adoptait le 9 juillet dernier sa loi sur les subventions au développement régional et que le gouvernement québécois renchérissait avec sa loi de l'aide au développement industriel régional.

"Toutes ces mesures sont nées de la même inspiration qui veut que les populations, qui vivent dans certaines régions défavorisées puissent espérer un relèvement social équivalent aux régions plus favorisées."

"La ville de Bécancour se retrouve dans chacune des lis-

tes de territoires annexées à ces dispositions spéciales. Le comté de Nicolet apparaît sur les listes provinciale et fédérale des régions désignées. Si la société du parc industriel du centre du Québec qui s'inscrit et devrait s'inspirer de cette politique du développement régional et dont le texte de loi qui l'a créé spécifie qu'elle a pour principal objet de favoriser l'essor économique du centre du Québec, si la société du parc industriel du centre du Québec, dit-on, devait s'opposer aux revendications des travailleurs des régions qu'elle a pour objet de développer, les travailleurs de Bécancour adopteront nécessairement, et par la force même des choses, toutes les mesures et tous les moyens de pression qui leur apparaîtront aptes à obliger le gouvernement et les industriels qui s'implanteront à Bécancour à respecter leurs droits", conclut le comité.

Sports... en bref

DRUMMONDVILLE (JM) — La surface glacée du Centre civique sera à la disposition des jeunes patineurs à compter de vendredi soir prochain. En effet, les portes de l'aréna ouvriront à 20 heures vendredi soir et les séances de patinage se poursuivront samedi et dimanche de 14 à 16 heures et de 20 à 22 heures.

— oOo —

Trois directeurs du hockey mineur de Richmond Hill étaient de passage à Drummondville en fin de semaine dernière. Ils ont rendu visite à M. Roger Cournoyer et ont assuré leur participation au prochain tournoi international Midget.

— oOo —

L'Autodrome des Trois-Rivières présentera dimanche prochain une course d'endurance de 300 tours, avec une bourse de \$2,000. Il appert que Drummondville serait représentée à cette course.

— oOo —

Le deuxième rallye automobile comptant pour le championnat des rallyes Molson aura lieu dimanche prochain dans la région de Bécancour. Les intéressés peuvent contacter Marcel Bisson au numéro de téléphone suivant: 478-1501.

— oOo —

Le club Automobile CADAC tiendra sa prochaine assemblée générale le 14 septembre, à compter de 19 h. 30. Comme d'habitude, cette assemblée aura lieu au local du Motel 400.

— oOo —

La Barracuda "funny car" de Bob Riffe sera à la piste St-Eugène en fin de semaine prochaine. Ce funny car de 1100 chevaux vapeur peut atteindre la vitesse de 135 milles à l'heure au huitième de mille. Jay Miner de New York sera également sur les lieux.

Moe Fraser remporte le championnat de motos

DRUMMONDVILLE (JM) — Moe Fraser, au volant d'une motocyclette de marque Triumph 650, s'est mérité en fin de semaine dernière à la piste de l'Autodrome Drummond, le grand championnat des courses de motocyclettes Dow.

Fraser, qui a triomphé dans les classes 500cc et 750 cc expert, s'est par le fait même mérité une grande partie de la bourse.

Une impressionnante somme de \$2500 était à l'enjeu à

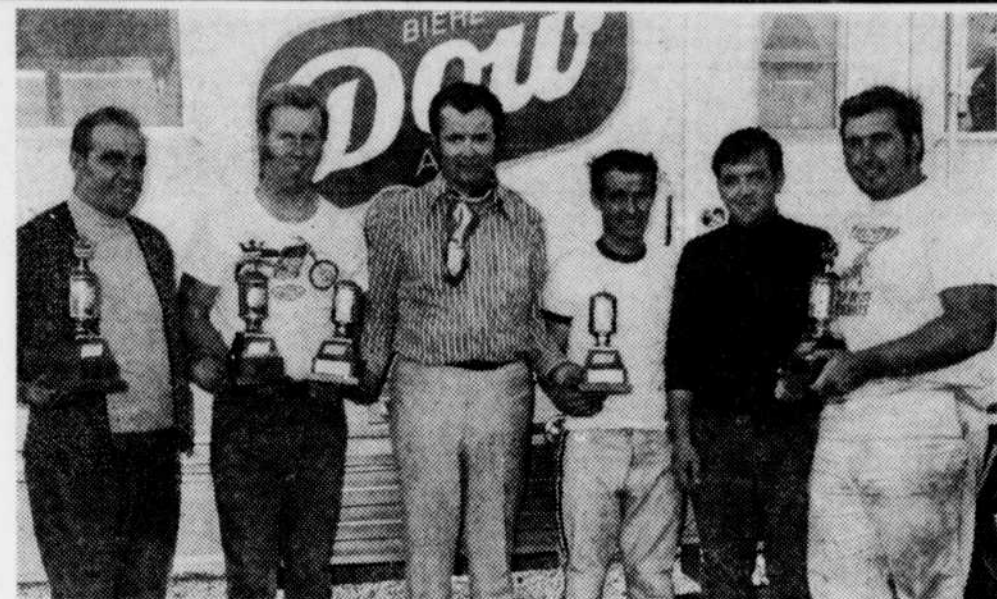
l'occasion de ces championnats de motocyclettes Dow et la compétition qui a été organisée par les membres du club Moto de Sorel, était sanctionnée par la CMA. M. Laurier Pépin, de Sorel, était le coordinateur des différentes épreuves.

Les organisateurs de ces championnats de motocyclettes se sont dits des plus satisfaits du succès remporté. Quelque 6000 personnes ont été témoins des victoires de Fraser tandis que pas moins de 56 coureurs, tous de réputation, participaient aux épreuves.

Dans les classes 250cc et 500cc junior, Ron Keys s'est particulièrement signalé en remportant les grands honneurs sur une motocyclette Jawa C Z. Norman Gref au volant d'une Yamaha, s'est mérité le trophée Dow dans la classe 125cc.

Don McHugh a terminé en deuxième place dans la classe 500 expert tandis que David McLean se classait deuxième chez les 250 expert.

Dans la classe 500cc junior, les honneurs de la deuxième position sont allés à Robert Bickendike qui pilotait une motocyclette de marque Jawa C Z. Bob Turner en a fait de même dans la classe 250 junior.



CHAMPIONNAT DE MOTOCYCLETTES — Le championnat de motocyclettes Dow qui s'est déroulé lundi dernier à la piste de l'Autodrome Drummond a remporté un franc succès. Sur cette photo les gagnants, soit Ron Keys, Moe Fraser et Jim Shel posent en compagnie de MM. Gérard Raymond, Réjean Bergeron et Serge Dionne. Norman Gref n'apparaît pas. (Photo La Tribune, Drummondville)



LES CHAMPIONS — Le Club de golf et de curling de Drummondville a couronné ses nouveaux champions à l'issue du tournoi Héroux Thibodeau. Sur cette photo, de gauche à droite, nous reconnaissons Bernard Dionne, champion de la classe "B" pour la deuxième année consécutive, Michel Thibodeau, remettant le trophée de la classe "A" à André Hamel, qui a décroché ce titre pour la 4e année consécutive, ainsi que Gilles Blais, le nouveau champion de la classe "C". (Photo La Tribune, Drummondville)

André Hamel couronné champion au golf...

DRUMMONDVILLE (JM) — L'excellent golfeur André Hamel a remporté en fin de semaine dernière le championnat du club de golf et de curling de Drummondville Inc.

Par cette victoire, André Hamel remportait pour une 4e fois en 15 ans, le championnat du club de golf et de curling de Drummondville.

Hamel a eu fort à faire pour se mériter ce titre, car les Alain Madore et Sylvio Bélanger étaient présents pour lui livrer une chaude lutte.

Bélanger a offert une belle compétition à Hamel, mais ce dernier profitait au 15e trou de la nervosité de son adversaire pour l'éliminer.

Alain Madore est celui qui a donné le plus de difficultés à Hamel. Madore, en quart-de-finale, possédait un trou d'avance sur le premier neuf, mais André Hamel a récupéré sur le deuxième neuf, pour éliminer Madore au 18e trou.

Dans la classe "B", Richard Dionne a conservé son titre

de championnat. Dionne a vaincu en finale un Jean-Paul Asselin méconnaissable.

Asselin a joué quelques beaux trous de golf sur le 13e et le 14e trous, pour diminuer l'avance de Dionne à un trou mais ce dernier a remporté le 15e et pour compléter le bal, il a envoyé sa balle dans la coupe au 16e trou.

Gilles Blais, qui a disposé au 13e trou de Rosaire Vachon, a été couronné champion dans la classe "C". On se souviendra que Côme Nolet possédait ce titre depuis deux ans, mais cette année il n'était pas éligible, étant maintenant dans la classe "B".

Cette année, le commanditaire de ce tournoi, le Garage Héroux Thibodeau Auto Ltée, a ajouté une classe consolation qui consistait à jouer 36 trous de golf.

Dans la classe "A", Richard Régis a été le gagnant tandis que Yvon Thibodeau remportait les honneurs dans la classe "B".

Début des activités au Centre récréatif St-Jean-Baptiste

DRUMMONDVILLE (JM) — Le mois de septembre marque le début d'une autre saison pour le Centre récréatif St-Jean-Baptiste. En effet, c'est le 14 septembre que débiteront les activités des lundi, mardi et du mercredi.

Un programme d'activités des plus variées a été préparé afin de satisfaire les nombreuses demandes et de faire profiter par le fait même le plus grand nombre possible de personnes.

C'est ainsi que le lundi, le jeu de poches, qui a connu une très grande popularité l'an dernier, revient au programme. Le jeu de poches en était à sa première expérience la saison dernière au Centre récréatif et les responsables sont confiants de voir plusieurs jeunes et moins jeunes s'inscrire à cette discipline.

Il est à noter que des séances de judo auront également lieu le lundi soir.

Plusieurs activités ont été cédulées pour le mardi soir.

Aussi, on note entre autres les darts pour sections masculine et féminine, le tennis sur table, le badminton de même que le conditionnement physique pour dames.

Trois activités sont au programme pour le mercredi soir, soit les cartes, le ballon-volant et le conditionnement physique pour les hommes.

Les jeunes âgés entre 14 et 18 ans pourront danser le vendredi soir alors que sera présenté tout comme l'an dernier d'ailleurs, le mini-cabaret. Ce dernier ouvrira ses portes à compter du 2 octobre prochain.

Le club des Jeunes est de nouveau au programme des activités du samedi soir alors que les jeunes pourront assister à des représentations cinématographiques. Le p'tit Cabaret, toujours aussi populaire, entreprendra sa prochaine saison à compter du 3 octobre. Les 18 ans et plus pourront y participer.

ANNONCE

Dentiers de plus de deux ans?

Les dentiers et surtout les anciens dentiers — sont plus difficiles à maintenir propres que les dents naturelles. Si tout brossage énergique à l'aide de pâtes ou de poudres abrasives peut endommager ou rayer les dentiers.

C'est pourquoi tant de dentistes recommandent maintenant de nettoyer les dentiers par trempage dans le KLEENTITE d'emploi si commode. La formule du KLEENTITE agit 3 façons — (1) détergente (2) oxygénation active (3) solvante — qui s'introduit dans les moindres fissures, pénètre les endroits que la brosse ne peut atteindre, et aide à dissoudre le film et les taches. Plus le dentier est terni, et plus les résultats sont spectaculaires... grâce au nettoyeur pour dentiers KLEENTITE!



Collège A. Dionne Inc.

INSCRIPTIONS 1970-71

Vous avez le choix entre 4 options: — Secrétaire de services — Commis-comptable — Sténodactylo — Commis de bureau.

Cours du soir: Sténo, Dactylo, Anglais (15 septembre) Comptabilité (si le nombre est suffisant)

Prière de vous inscrire dès maintenant.

Pour renseignements, signalez 472-2866

230, RUE DORION

DRUMMONDVILLE



DENIS ST-CYR

directeur adjoint et professeur

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RICHMOND

AVIS AUX MEMBRES

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés au public, le VENDREDI SOIR, 11 SEPTEMBRE.

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés au public le VENDREDI SOIR, 11 SEPTEMBRE 1970, à 6h. p.m. ainsi que la journée du LUNDI, 14 SEPTEMBRE 1970, pour faire la conversion et les changements de la comptabilité au système électronique.

La Direction

par: Pierre Massé, gérant.

Enfin! La puissance du détachant Javex est incorporée dans un récurant

Voici en primeur le seul récurant enrichi de la puissance javellissante de Javex. Le nouveau récurant Javex survolté contient un agent de blanchiment au chlore qui fait disparaître les taches les plus tenaces.

Et Javex est absolument exempt de phosphates. Vous obtenez toute la puissance du javellisant Javex bien connu, dans un récurant qui ne contient aucun phosphate susceptible de polluer l'eau.

Essayez le récurant Javex sans tarder!



T.M. BRISTOL-MYERS CANADA LIMITED



NETTOYEUR
Bouchard
VICTORIAVILLE TEL: 752-5565
217, LAURIER

VOUVE
A FOUR-
RURES
C-20781

LA TRIBUNE
Tél: 758-8203

Bois - Francs

752-9783 **RENAULT** 752-9783
LEMAY AUTO INC.
324, rue Laurier, VICTORIAVILLE

4 198 EST, RUE NOTRE-DAME

SHERBROOKE, MERCREDI, 9 SEPTEMBRE 1970

198 EST, RUE NOTRE-DAME

En quelques lignes

VICTORIAVILLE — Les soupers du club Optimiste de Victoriaville auront désormais lieu à l'hôtel Central de Victoriaville. Lors du début de la nouvelle saison le 15 septembre, on recevra officiellement quelques nouveaux membres, André Houle, Georges Dulac et Réal Héroux.

Les membres de la Jeune chambre de Victoriaville visiteront ce soir les installations de la compagnie Dominion Comb de Warwick. Le groupe doit se réunir sur place à 7 h. 10.

Un tournoi de golf O'Keefe aura lieu au terrain de golf du Pavillon le 13 septembre courant. On peut obtenir tous les détails en communiquant avec M. Leblanc, le propriétaire.

Les Kiwanis se réunissent ce midi, à l'hôtel Manoir Victoria. Le président Denis Cantin doit être de retour après deux semaines d'absence pour des raisons d'affaires.

Finalement, on a fait installer une nouvelle horloge dans la grande salle du palais de justice d'Arthabaska. L'ancienne pendule, on s'en souvient, avait été volée l'hiver dernier. Pour faire fonctionner la nouvelle, on a dû amener une prise de courant près du mur où elle est suspendue.

C'est l'honorable juge Gilles La Haye, J.S.P., qui présidera hier matin les deux sessions de la paix au palais de justice d'Arthabaska. Lors du prochain terme le 21 septembre, il sera remplacé par le juge Roch Le François.

Le Lemay Auto a disposé du Raoul Saucier par le compte de 9.6 lors de la dernière joute de la saison régulière de la ligue de balle-molle intersyndicale.

On sait que dans ce circuit, les séries semi-finales A et B débuteront ce soir alors que le Jutras visitera le syndicat et que le Lemay sera opposé au Rubin dans la série A.

Un homme de Plessisville a comparu en cour des sessions de la paix hier après-midi sous une accusation de tentative de suicide. Il se serait fait une entaille à une artère alors qu'il était détenu dans une cellule du poste de police de l'endroit. L'homme a été envoyé subir un examen psychiatrique à la prison de Québec.

Les archers du club Viking en vedette à Trois-Rivières

VICTORIAVILLE (ML) — Au cours de la dernière fin de semaine, les archers du club Viking de Victoriaville ont participé avec succès à la compétition provinciale de cette discipline à Trois-Rivières.

L'équipe de Victoriaville s'est classée troisième au classement final. Il s'agissait d'une compétition d'envergure qui a duré deux jours entiers. Dans la classe des experts, Claude Lemay, de Victoriaville, a réussi une carte de 1767 et Jacques Garand aussi de Victoriaville, tirait dans la classe experts et a obtenu un compte de 1535. Les directeurs sont Georges Doré, de Victoriaville, a réussi un compte de 640 en une seule journée dans la classe archers et son fils Réal Doré a réussi un formidable 947 en une seule journée également. L'équipe de Victoriaville composée de Réal Doré, Claude Lemay, Jacques Foucault et J.-Yves Garand.

On sait d'autre part que le club des archers Viking de Victoriaville vient de se nommer une nouvelle direction. Le président est M. Denis Roy, le vice-président Léo Tourigny; le trésorier René Pelletier; secrétaire J. André Bergeron; publiciste Jacques Foucault. Les directeurs sont Georges Doré et Denis McClure.

\$132,300 pour l'information chrétienne

VICTORIAVILLE (ML) — On évalue à \$132,300 les espaces et temps accordés par les médias d'information au Comité d'information chrétienne du diocèse de Nicolet au cours de 1969.

Ce comité administre un budget annuel d'environ \$12,000 et actuellement, on mène une campagne de souscription. Le fondateur et l'âme dirigeante de ce comité dans le diocèse, l'abbé Fernand Noël, explique que son groupe a pour seul objectif de faire de l'apostolat au moyen des moyens d'information modernes (journaux et radio).

Ainsi, durant toute l'année, le comité d'information chrétienne transmet régulièrement à La Tribune et autres médias une foule d'informations concernant les services paroissiaux et diocésains de pastorale, les mouvements d'action catholique, service de préparation au mariage, etc.

De plus, chaque semaine, on prépare une page sur différents sujets modernes, influencés de la publicité, sports, etc., somme toute on considère que l'Eglise doit se mettre à l'heure du jour et utiliser largement les moyens modernes de publicité mis à sa disposition.

En faisant appel aux dirigeants d'entreprise pour soutenir cette initiative, on compte sur leur connaissance administrative. En effet, tel que mentionné dans la lettre envoyée aux industriels, nul ne connaît l'importance de la publicité dans tous les domaines mieux qu'eux autres.

Les journaux publient gratuitement les messages préparés par la CIC mais il n'en demeure pas moins que les frais de photographie, d'impression et d'envoi des communiqués se chiffrent par plusieurs centaines de dollars.

Le comité a reçu l'autorisation de l'évêque du diocèse, Mgr Albertus Martin, mais ne reçoit aucune subvention à date. Le mouvement d'information s'étend à toutes les régions. Le responsable général est le curé Charles Henri Paul, originaire de Drummondville, ancien directeur du séminaire et maintenant curé de la paroisse Ste-Victoire.

Une centaine de jeunes évacués du conseil après une prise de bec

VICTORIAVILLE (ML) — On a écrit une nouvelle page de la petite histoire des loirs de Victoriaville hier soir, alors que le maire P.-A. Poirier a fait évacuer la salle des délibérations du conseil, en pleine séance, devant l'insistance d'un groupe de jeunes à contester le décorum.

En effet, la salle du conseil était bondée d'adolescents qui désiraient obtenir du conseil une autorisation de principe concernant la mise en application d'un programme d'animation-jeunesse pour les prochains mois.

Au fil des discussions, un participant, André Bécotte, a

laissé entendre que le maire Poirier avait déjà communiqué avec le chef de police d'Arthabaska pour le prier de garder "chez-eux" ce groupe de jeunes. A cela, le maire a répliqué et demandé des excuses. Le contestataire a finalement accepté de s'excuser.

Il a de plus formulé une remarque à l'effet que l'accord que le conseil tardait à donner était provoqué bien plus par la personnalité des promoteurs du projet que par le fait qu'ils soient des citoyens d'Arthabaska. A cela, les personnes présentes ont applaudi et le maire Poirier, en colère, a

ordonné l'évacuation de la salle.

Projet

Pour bien comprendre la situation, rappelons que durant les derniers mois, un programme d'animation-jeunesse était en opération à Victoriaville. Il y a quelques semaines, les jeunes de Victoriaville et d'Arthabaska se sont réunis. On a alors choisi quatre jeunes d'Arthabaska, André et Jean Bécotte, Richard Langelier et Luc Bergeron, pour continuer le projet.

Hier soir, ce groupe s'est présenté au conseil, appuyé par une centaine de jeunes de

Victoriaville. Ils ont demandé que leur projet soit admis en principe. Ce projet préconise principalement la mise en place d'un atelier-discothèque. Des le début des discussions, le conseil a fait remarquer que des jeunes originaires d'Arthabaska pouvaient difficilement être admis à disposer du budget des loirs de Victoriaville.

On faisait alors valoir de part et d'autre que l'argent des contribuables devait être dépensé pour les loirs de leurs enfants et que, d'autre part, les problèmes de loirs des jeunes de Victoriaville ou d'Arthabaska sont les mêmes. Somme toute, le noeud qui a

retenu le dialogue provient du fait que pour les jeunes la question monétaire doit être considérée en second lieu et pour les conseillers, le serment qui oriente leur administration était de disposer de l'argent des contribuables de Victoriaville pour le plus grand bien des contribuables de Victoriaville.

Il ne semblait pas, au moment où les menaces de faire évacuer la salle ont été proférées en premier lieu, que l'on était sur le point de tomber d'accord quant à la participation de jeunes d'Arthabaska à l'organisation des loirs à Victoriaville.

Implantation de l'école polyvalente et du CEGEP: pas pour tout de suite

VICTORIAVILLE (JR) — La fameuse question de l'école polyvalente est revenue à la surface hier après-midi alors que le bureau du ministre des Richesses naturelles et député du comté d'Arthabaska, M. Gilles Massé, émettait un communiqué sur la situation qui prévaut actuellement dans ce secteur de l'éducation.

La missive précise que lors de la visite du ministre de l'Éducation, M. Guy St-Pierre, le 12 juillet dernier, à l'occasion de l'inauguration de l'école du Meuble et du Bois-Ouvré de Victoriaville, ce dernier avait émis la perspective que dans un avenir rapproché, il ferait connaître sa décision quant aux implantations de l'école polyvalente et du CEGEP de Victoriaville.

Le ministre Massé rappelle l'intérêt de la population du comté d'Arthabaska et de la région avoisinante et plus précisément des autorités scolaires et des étudiants sur ce double projet d'envergure et souligne qu'il lui paraît nécessaire de communiquer l'information à l'effet que le ministère de l'Éducation n'est pas encore en mesure de transmettre sa décision sur l'implantation de la Polyvalente et du CEGEP.

M. Massé explique que la décision est retardée à cause de nouveaux facteurs mais que ce retard ne devrait pas se prolonger outre mesure. Le député et ministre Massé a discuté ce matin au bureau du sous-ministre responsable, M. Beauchemin.

St-Pierre, et prévoit pouvoir révéler la décision finale du ministre d'ici trois semaines. "Je pense qu'il est sage que cette décision du ministère prenne un peu plus de temps à venir si une telle décision peut avantager la population scolaire au plan matériel, pédagogique ou autre", de commenter M. Massé à la fin du communiqué.

Les commentaires vont bon train dans les milieux scolaires et en dernière heure, on apprenait que le président de la commission scolaire régionale des Bois-Francs et son directeur général, le président de la corporation du CEGEP et son directeur général étaient convoqués ce matin au bureau du sous-ministre responsable, M. Beauchemin.

Plainte de parents du CEGEP et démission de M. Fournier

VICTORIAVILLE (JR) — Les commissaires de la Régionale ont appris avec surprise la démission d'un de leurs confrères hier soir lors de l'assemblée régulière de la Commission scolaire régionale des Bois-Francs sous la présidence du docteur M. St-Hilaire, M. Herman Fournier, commissaire à la Régionale depuis la fondation qui remonte à 1963 a fait parvenir une lettre aux commissaires les avisant de sa démission.

Ce geste résulte du fait que le commissaire Fournier se serait absenté durant trois mois et qu'automatiquement il n'était plus éligible à siéger comme commissaire. Devant cette situation, il appartient à la Commission de nommer un remplaçant au démissionnaire et sur résolution du commissaire Clément Cantin, secondé par les commissaires Labbé, Gagnon, Morissette, Leclerc et St-Hilaire, il a été décidé d'accepter la démission de M. Fournier et de le nommer comme nouveau commissaire. Le commissaire Jean-Marie Smith s'est rallié à la première partie de la proposition mais il a enregistré sa dissidence sur la nomination prétextant que M. Fournier avait confié à certaines personnes qu'il ne voulait plus siéger.

Un groupe de parents d'élèves du CEGEP de Victoriaville ont également assisté à la réunion d'hier soir. Ils ont exprimé aux commissaires que leurs enfants ne pouvaient prendre place dans les autobus de la Commission alors que ces véhicules passaient à leur porte et qu'il y avait encore de la place. Le groupe était dirigé par M. Adrien Ducharme de Tingwick. Le président St-Hilaire a rétorqué que la commission ne pouvait permettre aux étudiants du CEGEP de prendre place dans les autobus en raison de règlements du ministère de l'Éducation.

Les valeurs traditionnelles préservées dans le diocèse

La Tribune publie une série d'articles résumant les conclusions de l'enquête sur la famille menée, dans le diocèse de Nicolet, par le Centre de recherches pastorales.

Les personnes chargées de cette enquête, ont fait un échantillonnage de 630 des 31,860 familles du diocèse. De plus, 685 questionnaires contenant chacun 414 informations ont été complétés. Cette méthode, assure une marge d'erreur ne dépassant pas 5 pour cent, croit-on.

La famille dans le diocèse de Nicolet

Second article

Par Marc Lestage

La population du diocèse est "vieille", aussi conserve-t-on à la famille ses valeurs traditionnelles, ce qui entraîne des problèmes d'éducation et compromet le dialogue parents-enfants.

La moyenne de vie commune des couples est de 19.4 ans. Le taux de natalité diminue et la situation économique provoque l'émigration des jeunes. Les jeunes couples aussi doivent chercher ailleurs leur gagne-pain.

Le caractère traditionnel de la famille étant conservé, le père tient le rôle de "pourvoyeur" et est le grand "justicier" aux yeux des enfants. La mère doit conserver la responsabilité de l'éducation.

Il y a des changements toutefois dans 17 pour cent des foyers alors que l'épouse travaille à l'extérieur pour des considérations économiques plutôt que de goût personnel. On doit alors modifier la distribution des responsabilités qui sont l'attribut des pères et mères.

Dans ces cas-ci, les conjoints prennent chacun une part des grandes décisions selon qu'elles concernent l'achat de meubles 11.0% homme et 44% femme ou l'achat d'une automobile 23.6% homme et 1.1% femme. Toutefois la plupart des décisions sont prises "conjointement".

Dans les grandes lignes: le mari est "gagne-pain" et "pourvoyeur"; l'épouse, "ménagère" et "éducatrice". Sur le plan politique, une harmonie relative règne alors que 80 pour cent des épouses votent comme leur mari. L'écart de 20 pour cent se signale dans les milieux urbains où 23 pour cent des femmes votent indépendamment de leur mari.

On distingue une modernisation plus rapide des couples au niveau de l'éducation des enfants que des travaux ménagers. 59 pour cent des maris acceptent avec plaisir d'aider au soin des enfants alors que seulement 48 pour cent "s'abaissent" aux travaux ménagers.

L'autorité s'exerce sur les enfants surtout par la mère qui impose les heures de rentrée des adolescents, vérifie

les travaux scolaires et se charge d'imposer les punitions. Encore là, on retrouve les aspects d'éducateur pour la mère et de pourvoyeur pour le père.

Généralement, on croit que les jeunes d'aujourd'hui sont différents de ceux d'autrefois. On s'inquiète de la réforme scolaire et on admet à 100 pour cent l'importance de l'éducation. Alors qu'auparavant, les générations agissaient selon les modèles transmis et acceptaient à très petites doses les changements, maintenant, 70 pour cent des parents trouvent que l'éducation qu'ils ont reçue il y a 20 ans était trop sévère et favorisent les méthodes modernes.

80 pour cent des parents n'admettent pas que leurs adolescents manquent la messe du dimanche; 81.7 pour cent contrôlent souvent le travail scolaire des enfants; 90 pour cent jugent que les adolescents ne peuvent décider seuls de l'abandon de l'école et, advenant le cas, 70 pour cent forceraient leurs enfants à poursuivre leurs études.

Communications

Le dialogue entre parents et enfants est abondant mais se limite aux aspects plutôt extérieurs de la vie, profession future, loisirs etc. Dans les domaines de la morale et vie religieuse tout comme pour les matières scolaires, seulement un faible pourcentage des parents est capable de dialoguer avec ses rejetons.

Ce long silence est dû davantage à un manque de préparation qu'à un manque d'intérêt. 50 pour cent du rôle d'éducateur est attribué à l'école. On juge cependant sévèrement la régionalisation scolaire chez les parents: 57% la trouvent trop dispendieuse; 50 pour cent la trouvent dangereuse pour la santé; 50 pour cent pensent qu'elle favorise les idées révolutionnaires chez les jeunes; 37 pour cent affirment qu'elle néglige l'éducation religieuse. On pense à 50 pour cent cependant qu'elle permet une meilleure instruction. La majorité des parents désirent que leurs enfants reçoivent une éducation sexuelle à l'école. 75 pour cent croient que l'école devrait s'occuper davantage de cette question et 85 pour cent ont l'avis qu'ils ont été mal informés à ce sujet il y a 15-20 ans.



LIONS — Le club Lions de Victoriaville reprenait ses activités hier soir. Sur la photo, lors de la réception civique, MM. Donat Fréchette, secrétaire du district, Georges Eaton, gouverneur, P. A. Poirier, maire de Victoriaville, le lieutenant-gouverneur Benoit Gagné et Jacques Leachy, président local. (Photo La Tribune, Victoriaville)

B. Bibeault de la Parmentière assure la victoire contre le Vétéran-Central

VICTORIAVILLE (JR) — La Parmentière de Warwick a pris les devants hier soir dans la première partie de la finale de la ligue de balle-molle O'Keefe des Bois-Francs en écrasant le club Vétéran-Central au pointage de 22-0. Jean-Pierre Bissonnette a dirigé l'attaque des hommes de l'instructeur Roland Hamel, en frappant trois coups sûrs en quatre présences au bâton dont un circuit avec les buts remplis.

Quelque 300 personnes ont assisté à la victoire de La Parmentière et à la magnifique exhibition du lanceur Bertrand Bibeault qui a alloué seulement trois coups aux

hommes de l'instructeur Gilles Roux. Le lanceur régulier du Vétéran-Central, Michel Blouin ne participait pas à la rencontre souffrant d'une blessure au dos. L'instructeur Roux a par ailleurs souligné qu'il serait probablement de retour lors du prochain match jeudi soir.

Protêt

Le pilote du Vétéran-Central Gilles Roux a causé toute une surprise hier soir en lançant un protêt à la cinquième manche. Le motif invoqué est que le monticule était à une distance de 40 pieds et que le règlement prévoit une distance de

43 pieds. Le président du circuit, Gilles Besmargian, qui assistait à la joute d'hier soir, a souligné qu'il y aurait une réunion de la ligue ce soir et qu'une décision serait prise. Les arbitres de la partie ont mesuré la distance entre le monticule et le marbre et feront rapport au président Besmargian.

Donc, ce n'est que ce soir que nous pourrions savoir si la joute initiale doit être reprise ou si une des deux équipes est victorieuse. Quelle que soit la décision, il faut prévoir du jeu plus serré lors des prochains joutes surtout avec le retour en forme de l'artilleur Michel Blouin.

Un père de famille de 33 ans accusé de tentative de meurtre

ARTHABASKA (ML) — Réal Baril, 33 ans, un père de famille de Victoriaville, a comparu hier après-midi en cour des sessions de la paix sous l'accusation d'avoir tenté de tuer Réal Parent en tirant un coup de carabine de calibre 303 en sa direction.

Le juge Gilles La Haye, de Québec, doit statuer ce matin concernant une demande en cautionnement formulée par le procureur du prévenu, Me Jean-Marc Beliveau, de Victoriaville.

On se souvient que Réal Baril a été arrêté au cours de la journée de samedi par la Sûreté du Québec, détachement de Victoriaville. Les premiers détails de l'affaire indiquent que le prévenu aurait eu maille à partir avec M. Réal Parent, de St-Norbert, à l'hôtel de l'endroit, dans la journée de samedi.

Au premier rapport, on indiquait qu'une violente dispute aurait marqué la rencontre des

prévenus. Il semblerait que Baril ait eu le dessous dans cette dispute. Par la suite, il aurait voulu régler ce différend de façon non équivoque. Il se serait rendu chez lui prendre une carabine de calibre 303, se serait rendu au domicile de Parent et aurait tiré un coup de feu en direction de ce dernier.

Incidentement, Parent aurait été frôlé par la balle. Il a été traité à l'hôtel-Dieu d'Arthabaska car, semble-t-il, le projectile a frôlé ses organes génitaux. La blessure est très superficielle cependant et il a pu regagner son domicile.

Hier après-midi, on a lu la plainte de tentative de meurtre à Baril. Par la suite, son procureur a demandé qu'il soit libéré sous cautionnement en attendant l'enquête préliminaire dans cette affaire.

Me Beliveau a expliqué que

son client était responsable d'un service important dans un collège de Victoriaville. Il est un père de famille et n'a pas eu de trouble avec la justice depuis 10 ans. D'ailleurs, l'employeur de M. Baril était présent pour garantir de sa bonne personnalité.

En contrepartie, le procureur de la couronne, Me René Crochetière, a souligné l'importance de l'accusation. Il a admis avec Me Beliveau que l'incident ne se serait probablement pas produit si Baril n'avait pas consommé 15 bouteilles de bière. D'autre part, il est de notoriété publique que des événements malheureux se produisent si nous libérons le prévenu. Il a mentionné entre autres un nouvel accrochage entre les individus impliqués.

Toujours est-il que le juge a remis à aujourd'hui sa décision à savoir s'il doit ou non accorder sa liberté sous cautionnement à Baril.

FORD CANADA LTÉE

A LE PLAISIR D'ANNONCER L'ACQUISITION
D'UN NOUVEAU
DÉPOSITAIRE POUR
LA RÉGION DES
BOIS-FRANCs



GUY ST-PIERRE AUTO INC.

Nous devons

Liquider immédiatement

80 AUTOS USAGÉES

et

5 VOITURES NEUVES FIAT

EN BAS DU PRIX COÛTANT

VOICI QUELQUES EXEMPLES :

Pontiac Grand Prix '70	\$4550.
Plymouth Road Runner '70	\$3195
Austin 850 1970	\$ 995.
Volvo P-1800 1969	\$2995.
Fiat 124 coupé, 1970	\$2695.
Citroën D-S 20 1969	\$2795.
Buick LeSabre 400, hard top 1969	\$2595.
Mustange décapotable 1968	\$1895.
Renault R-16, Grand Luxe, 1969	\$1445.
Thunderbird, hard top, 1967	\$2495.

UN CHOIX COMPLET ET VARIE DE TOUS LES
MODELES DEPUIS LA CADILLAC ELDORADO
JUSQU'À LA VOLKSWAGEN 1966

Consultez un de nos vendeurs : Roland Dussault, Denis Grondin, Robert Monfette

Présentation officielle des modèles 1971, LE 17 SEPTEMBRE

GUY ST-PIERRE AUTO INC.

387, rue Notre-Dame Est — VICTORIAVILLE — 752-5058

Le comité ouvrier de Bécancour veut la priorité sur les nouveaux chantiers

VICTORIAVILLE (ML) — La population ouvrière de Bécancour, groupée sous le sigle "COB" (comité ouvrier de Bécancour) réclame la priorité d'emploi sur les chantiers de construction du parc industriel du centre du Québec à Bécancour.

Le territoire de Renova sera zoné à Plessisville

PLESSISVILLE (GAB) — Le maire Rosaire Côté et les conseillers municipaux de Plessisville ont demandé aux urbanistes de zoner la partie de la ville où sont situées les usines de Renova inc., entreprise industrielle administrée par M. Claude Vézina. C'est la modification apportée au plan directeur de rénovation urbaine. Les édiles désirent que les urbanistes agencent le plan pour convenir au zonage demandé.

La résolution adoptée à cette fin stipule que la ville assume la responsabilité de la "plus-value" qui pourrait être donnée à l'entreprise en vue d'éliminer les restrictions contenues dans le permis octroyé par la ville le 19 janvier 1970. Ce permis a été approuvé par la Société d'habitation du Québec en avril dernier.

Affiliation scolaire de Ste-Hélène à Princeville?

PRINCEVILLE (GAB) — Les commissaires de la municipalité scolaire de Princeville ont accepté en principe une demande d'affiliation au regroupement, demande présentée par la Commission scolaire de Ste-Hélène de Chester. La requête sollicite la mise en application de ce projet pour l'année 1971-1972. Le directeur général des services pédagogiques de la municipalité scolaire de Princeville, M. Henri-Paul Hamel, prend immédiatement des dispositions pour aider le personnel académique de Ste-Hélène de Chester, au niveau des conseils. Dès cette année, les élèves de 1ère année, à Ste-Hélène de Chester, profiteront de l'enseignement des mathématiques modernes et des sciences; ceux de la maternelle auront également des cours sur les sciences à leur disposition dès 1970-71.

ANNONCE — Dentiers de plus de deux ans?

Les dentiers et surtout les anciens dentiers — sont plus difficiles à maintenir propres que les dents naturelles. Et tout brossage énergique à l'aide de pâtes ou de poudres abrasives peut endommager ou rayer les dentiers.

C'est pourquoi tant de dentistes recommandent maintenant de nettoyer les dentiers par trempage dans le KLEENTITE d'emploi si commode.

La formule du KLEENTITE agit de 3 façons: (1) détergente (2) oxygénation active (3) polissage — qui s'introduit dans les moindres fissures, pénètre les endroits que la brosse ne peut atteindre, et aide à dissoudre le film et les taches. Plus le dentier est terné, et plus les résultats sont spectaculaires... grâce au nettoyeur pour dentiers KLEENTITE!

Evaluation du professeur

Le directeur général des services pédagogiques, M. Henri-Paul Hamel, a pris un premier contact avec le personnel académique à l'occasion de la formation d'ateliers de travail. Le but principal de ces ateliers de travail est de mettre en application des méthodes d'évaluation en ce qui concerne "éducation" et "professeur". Durant 1970-71, M. Hamel aura à travailler avec quatre directeurs, 35 enseignants, pour les 1,425 élèves qui fréquenteront les quatre écoles de la municipalité scolaire de Princeville. Trois de ces écoles sont situées à Princeville même et l'autre est à St-Norbert d'Arthabaska.

Ce comité vient de faire part de cette décision au premier ministre Robert Bourassa. On veut du même coup négocier une procédure d'emploi acceptable qui viendrait contrer les mécanismes, "bien huilés" chez nous, de patronage politique qui trop souvent ont empêché, à ce jour, une partie importante de notre main-d'œuvre d'avoir une juste chance d'accès aux emplois qui se créent chez elle.

Le comité demande donc à la société du parc industriel et aux compagnies qui ont signé leur intention de s'établir à Bécancour, de s'engager à employer tous les travailleurs qui leur seront nécessaires pour la réalisation des tâches qu'ils ont à exécuter, en s'adressant ou bien au Centre de la main-d'œuvre du Canada, ou bien au Centre de la main-d'œuvre du Québec, ou aux deux.

— A employer en priorité, à compétence égale, la main-d'œuvre disponible de la ville de Bécancour, et à l'épuisement de cette ressource, celle du comté de Nicolet, des municipalités des comtés de Lot-

bière et Yamaska, comprises dans le territoire de la région administrative numéro 4.

— A fournir le nombre approximatif des travailleurs des divers métiers de la construction qui leur seront nécessaires pour l'exécution de leurs travaux;

— A exiger de leurs entrepreneurs, contractants et sous-contractants le respect de la présente entente sur leurs chantiers à Bécancour. Le comité, en formulant cette demande, réclame seulement au gouvernement d'être conséquent avec les politiques de développement régional qu'il a adoptées depuis quelque temps.

Ce programme d'entente que l'on suggère est tout à fait dans la note, précise-t-on, alors que le gouvernement fédéral adoptait le 9 juillet dernier sa loi sur les subventions au développement régional et que le gouvernement québécois renchérissait avec sa loi de l'aide au développement industriel régional.

"Toutes ces mesures sont nées de la même inspiration qui veut que les populations, qui vivent dans certaines ré-

gions défavorisées puissent espérer un relèvement social équivalent aux régions plus favorisées.

"La ville de Bécancour se retrouve dans chacune des listes de territoires annexés à ces dispositions spéciales. Le comté de Nicolet apparaît sur les listes provinciale et fédérale des régions désignées. Si la société du parc industriel du centre du Québec qui s'inscrit et devrait s'inspirer de cette politique du développement régional et dont le texte de loi qui l'a créé spécifie qu'elle a pour principal objet de favoriser l'essor économique du centre du Québec, si la société du parc industriel du centre du Québec, dit-on, devait s'opposer aux revendications des travailleurs des régions qu'elle a pour objet de développer, les travailleurs de Bécancour adopteront nécessairement, et par la force même des choses, toutes les mesures et tous les moyens de pression qui leur apparaîtront aptes à obliger le gouvernement et les industriels qui s'implanteront à Bécancour à respecter leurs droits", conclut le comité.



Le chef de la brigade des incendies de Plessisville, M. Robert Godbout, dirige un programme d'entraînement organisé à l'intention des sapeurs durant la saison estivale. La pratique reçoit une attention particulière au cours des séances. On profane également de l'occasion pour vérifier matériel et équipement, se familiariser avec tout ce que les pompiers ont à leur disposition pour combattre l'élément destructeur. (Photo La Tribune)

Une discussion à Plessisville au sujet de trois pieds en moins

PLESSISVILLE (GAB) — Les édiles de la ville de Plessisville ont refusé de considérer une requête présentée par M. Jacques Rousseau, pour amender le règlement municipal sur la construction. Un article de ce règlement stipule que tout lot doit avoir une profondeur d'au moins 90 pieds pour qu'une bâtisse y soit érigée. Le requérant désirait faire changer cet article, afin de permettre de la construction sur une dizaine de terrains qu'il possède sur l'avenue Rousseau et dont la profondeur serait d'environ 87 pieds. Auparavant, ces lots appartenaient à l'archevêché de Québec. Le conseil municipal avait offert d'acheter ce lopin mais la préférence a été donnée à M. Jacques Rousseau qui présentait également une proposition pour acquérir les lots concernés.

En refusant la requête de M. Rousseau, le maire Rosaire Côté et ses collègues ont fait remarquer qu'ils n'étaient pas en faveur d'amendements à apporter à des règlements municipaux; le premier magistrat de la ville a précisé qu'aucun amendement n'avait été apporté à des règlements depuis l'entrée en fonction de l'administration actuelle.

L'autre raison donnée à M. Rousseau est que la Société centrale d'hypothèque et de logements n'accorde des prêts pour de la construction que sur des lots ayant au moins 90 pieds de profondeur. Les édiles considèrent que refuser d'amender un règlement dont un article interdit de la construction sur un lot de moins de 90 pieds de profondeur est une protection envers les acheteurs éventuels des terrains de M. Rousseau qui n'auraient pas ce minimum de profondeur.

Proposition d'un conseiller
Le lopin vendu au requérant par l'archevêché de Québec occupe la partie "ouest" d'un espace de 200 pieds entre les avenues Rousseau et Tardif, dans le nord-est de la ville. L'autre partie, en profondeur avant front sur l'avenue Tardif, appartient à M. Jean-Marie Fortier, conseiller municipal. Ce dernier, dont les lots ont une profondeur d'environ 116 pieds, a offert de donner gratuitement à M. Jacques

Rousseau les trois ou quatre pieds de terrain qui lui manqueraient pour que ses lots aient un minimum de 90 pieds, et ceci sur un front d'environ 600 pieds que possède le requérant.

M. Fortier faisait cette offre à titre personnel mais posait une condition: que M. Rousseau donne à la Ville le terrain nécessaire au prolongement de la rue Savoie qui aboutit près de là. M. Rousseau demande \$1,750 au conseil municipal pour le terrain dont le conseil municipal aurait besoin pour déboucher la rue Savoie à cet endroit. M. Rousseau demanderait ainsi suite à une recommandation des autorités qui lui ont cédé leurs droits sur ce lopin. Il a donc refusé catégoriquement l'offre faite par M. Jean-Marie Fortier. Devant cette attitude, M. Fortier a retiré sa proposition.

Délibérations très animées
L'examen de la requête de M. Rousseau a donné lieu à des délibérations très animées entre le requérant et les édiles municipaux. M. Rousseau a quitté la salle en laissant entendre qu'il ferait vérifier mesures et cadastre se rapportant aux terrains concernés. Si cette révision donnait à M. Rousseau le minimum de 90 pieds pour la profondeur de ses lots, son problème serait résolu sinon, il resterait le même, ont conclu les édiles.

Nouvelles express

Trois médailles d'or pour D. Savoie

PLESSISVILLE (GAB) — Une jeune sportive de Plessisville s'est distinguée de façon particulière lors des finales régionales de natation pour les Jeux du Québec. La piscine municipale de Plessisville était le lieu de rendez-vous pour cette grande finale qui a réuni quelque 110 participants de la Mauricie et du Centre-Sud du Québec. A l'occasion de cette compétition importante, Danielle Savoie de Plessisville a gagné trois médailles d'or; elle était l'une des concurrentes inscrites au 25 mètres pour les filles de 9 et 10 ans. Danielle est la fille du Dr et de Mme Bertrand Savoie dont trois autres enfants ont également pris part au tournoi et remporté des médailles lors de ces finales régionales de natation au programme des Jeux du Québec.

Voyage de vacances pour les fermières

PRINCEVILLE (GAB) — La présidente des Fermières de Princeville, Mme Siméon Bédard, et une quarantaine de membres ont visité des sites de la Métropole à l'occasion d'un voyage de vacances. La basilique St-Joseph du Mont-Royal a été le premier point d'arrêt et la délégation de Princeville y a assisté à la messe. Les voyageuses se sont ensuite rendues au Jardin botanique où elles ont admiré la luxuriante végétation. Le "planatorium" est un autre endroit intéressant de Montréal qui a reçu l'attention des Fermières au cours de ce voyage. Le retour s'est effectué par les Cantons de l'Est avec arrêt au théâtre d'été "La Marjolaine" où les Fermières ont assisté à un spectacle. Dans un autre domaine, Mme Hervé Bédard et Mme Richard Caouette représenteront les Fermières de Princeville à l'assemblée générale qui réunira à Québec durant la semaine du 10 septembre, les délégations des cercles de toute la belle province.

Première victoire pour Ginette Poirier

PRINCEVILLE (GAB) — La jeune championne quilleuse de Princeville, Ginette Poirier, a remporté une victoire dès sa première partie de la nouvelle saison. Faisant équipe avec un autre jeune de 17 ans, Gilles Belisle, la représentante de Princeville a vaincu en finale les deux frères Guy et Gaby Bolduc.

Championnat pour les Coquettes

PRINCEVILLE (GAB) — La série finale de la Ligue féminine de balle-molle des Bois-Francs s'est terminée par la victoire des "Coquettes" de Princeville. En deux parties, elles ont éliminé les "Pops" d'Arthabaska avec lesquelles elles participaient à une série 2 de 3 pour le grand championnat de la saison. Les "Coquettes" ont gagné la première rencontre par 9 à 4 et la seconde par 12 à 6. Dans la semi-finale, les "Pops" avaient éliminé l'équipe de St-Albert et les "Coquettes" ont gagné sur le club de Warwick.

Durant la saison qui prend fin, les "Coquettes" n'ont perdu qu'une seule partie. L'équipe avait M. Laurent Allard comme responsable. M. Nicol Côté en a dirigé l'entraînement et Sylvie Morin agissait comme capitaine. Quatre clubs faisaient partie de la Ligue féminine de balle-molle des Bois-Francs.

Enfin! La puissance du détachant JavexTM est incorporée dans un récurant

Voici en primeur le seul récurant enrichi de la puissance javellisante de Javex. Le nouveau récurant Javex survolté contient un agent de blanchiment au chlore qui fait disparaître les taches les plus tenaces.

Et Javex est absolument exempt de phosphates. Vous obtenez toute la puissance du javellisant Javex bien connu, dans un récurant qui ne contient aucun phosphate susceptible de polluer l'eau. Essayez le récurant Javex sans tarder!



• T.M. BRISTOL-MYERS CANADA LIMITED

Collège A. Dionne Inc.

INSCRIPTIONS 1970-71

Vous avez le choix entre 4 options:

— Secrétaire de services — Commis-comptable — Sténodactylo — Commis de bureau.

Cours du soir: Sténo, Dactylo, Anglais

(15 septembre) Comptabilité (si le nombre est suffisant)

Prière de vous inscrire dès maintenant.

Pour renseignements, signalez 472-2866

230, RUE DORION

DRUMMONDVILLE

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RICHMOND

AVIS AUX MEMBRES

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés au public, le VENDREDI SOIR, 11 SEPTEMBRE.

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés au public le VENDREDI SOIR, 11 SEPTEMBRE 1970, à 6h. p.m. ainsi que la journée du LUNDI, 14 SEPTEMBRE 1970, pour faire la conversion et les changements de la comptabilité au système électronique.

La Direction

par: Pierre Massé, gérant.

Evacuation d'une centaine de jeunes de la salle du conseil après une prise de bec (p. 4)

L'implantation du CEGEP et de l'école polyvalente remise à plus tard à Victoriaville (p. 4)



LA TRIBUNE

LE QUOTIDIEN DES BOIS-FRANCS

"LA PREMIERE CAMPAGNE DE LA POMME-KIWANIS AURA LIEU DU 12 AU 18 OCTOBRE A VICTORIANVILLE"

61e ANNEE — No 170

SHERBROOKE, MERCREDI, 9 SEPTEMBRE 1970

★ ★ ★ ★ 10 CENTS

Une des plus importante saisie de stupéfiants au Québec

"VOYAGES" TUÉS DANS L'OEUF



SAISIE DE DROGUE — Le caporal Reno Lacroix, en charge du détachement de Coaticook de la Gendarmerie Royale du Canada, examine quelques articles trouvés à Barnston. Il tient une des quatre pipes saisies sur les lieux. On aperçoit également quelques sacs contenant de la mari en pied. (Photo R. Ross, Coaticook)

- Arrestations à Barnston
- De la mari, des pipes...

COATICOOK, (RR) — Un autre dur coup a été porté à "l'industrie" de la drogue, hier matin, alors que la Gendarmerie Royale du Canada, détachement de Coaticook, a effectué une des plus importante saisie jamais fait encore au Québec.

A la suite de cette perquisition, faite dans une maison de campagne de la municipalité de Barnston, petite localité sise à quelques milles de Coaticook, deux personnes ont été arrêtées dont une adolescente de 16 ans.

En Cour L'individu appréhendé sur les lieux par les constables Jean-Pierre Witty et Robert Plante, sous les ordres du caporal Reno Lacroix, est âgé d'environ 27 ans et était locataire de la maison depuis le mois de juin. Il comparaitra ce matin en

viron une quarantaine de plants au "jardin".

En plus, les agents fédéraux ont mis la main sur 5,204 pilules de drogues hallucinatoires sous forme de LSD, en plus de quatre "pipes" destinées à fumer la mari et divers autres instruments servant aux adeptes pour "partir". Le tout évalué à près de \$40,000.

Il est à souligner qu'il s'agit là de la seconde saisie d'importance en l'espace de deux jours dans les Cantons de l'Est.

Au cours de la dernière fin de

Deux individus en cour en marge d'une "récolte"

page 2

Cour des Sessions de la Paix sous une accusation de possession et trafic de narcotiques.

L'adolescente, pour sa part, verra son cas référé à la Cour du Bien-Etre social. Les deux personnes arrêtées étaient de Montréal.

Un "jardin" La saisie a été effectuée, mardi matin, avec l'aide du détachement de la Gendarmerie de St-Hyacinthe. On a trouvé sur les lieux 125 plants de marijuana qui étaient déjà avancés de sécher au deuxième étage de la maison et il restait en

semaine, les membres de la Gendarmerie Royale du Canada, détachement de Rock Island, ont procédé à la "saisie d'un champ de mari", à Cedarville, municipalité sise à environ 10 milles de Rock Island.

A cet endroit, les agents fédéraux ont découvert, dans un champ, 1,007 plants de marijuana. Cette "marchandise" sur le marché noir, est évaluée à environ \$200,000.

Tout laisse croire que les grains venaient du sud des Etats-Unis.

Les quatre partis représentés

Carte électorale et serment d'allégeance à l'étude...

QUEBEC, (PC) — La première réunion de la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale pour étudier la réforme de la carte électorale et la proportionnalité, la formule du serment d'allégeance à la reine que doivent prêter les députés, et les dépenses électorales, aura lieu aujourd'hui.

Au cours d'un caucus qui se tenait à Montréal, mardi, les députés ministériels ont d'ailleurs pris connaissance de la prise de position des ministres relativement à ces questions.

Les quatre partis représentés à l'Assemblée nationale qui font partie de cette commission parlementaire et pour les libéraux ce sont: MM. Pierre Laporte (Chambly), Glendon Brown (Brome), Louis-Philippe Lacroix (Iles-de-la-Madeleine), Oswald Parent (Hull), Bernard Pinard (Drummond), Claude Simard (Richelieu), et Jean-Noël Lavoie (Laval) qui agit comme président.

L'Union nationale

Le parti de l'Opposition officielle, soit l'Union nationale, est pour sa part représenté par MM. Jean-Jacques Bertrand (Missisquoi) et Rémi Paul (Maskinongé).

M. Camille Laurin (Bourget) représente le Parti québécois et M. Camil Samson (Rouyn-Noranda) est le porte-parole du Ralliement créditiste provincial.

Pourparlers en vue de la libération des 188 passagers aux mains du FPLP

par l'AFP

Cent-quatre-vingt-huit personnes, dont 3 enfants, vivent depuis 72 heures à bord des deux appareils des compagnies Swissair et TWA, détournés par des commandos du Front populaire pour la libération de la Palestine, FPLP, et posés en plein désert, à 25 milles au nord-est d'Amman, ont constaté mardi les correspondants de la presse internationale.

Journalistes Les dirigeants du FPLP ont autorisé les journalistes, escortés d'une jeep de Fedayin, à se rendre auprès des deux appareils. "L'aérodrome de la révolution" est situé à une heure quinze d'Amman. Une heure de route et le reste sur une piste sablonneuse.

L'aéroport de Beyrouth a été avisé hier par l'ambassade des Etats-Unis qu'

Réunion

Cette décision a été prise au cours d'une réunion des représentants des quatre gouvernements qui s'est tenue à Berne sous la présidence de M. Pierre Graber, ministre suisse des Affaires étrangères. Déjà, croit-on savoir, la mission spéciale du CICR arrivée au cours des dernières heures à Amman a pris contact avec les représentants du FPLP dans la capitale jordanienne.

C'est elle qui aura la tâche de mener la négociation et qui en fera rapport au gouvernement helvétique en raison de sa position de neutralité.

Les conditions du FPLP Le département politique fédéral a d'ailleurs reçu par la voie diplomatique les quatre conditions posées par le FPLP à la libération des deux appareils im-

10 février dernier sur l'aérodrome de cette ville, un appareil de la compagnie israélienne; 4. — Maintient en détention de tous les ressortissants israéliens, même ceux ayant une double nationalité qui se trouvaient à bord des deux appareils jusqu'à la libération d'un certain nombre d'Arabes détenus en Israël.

Sur le premier point le gouvernement helvétique a fait savoir qu'un accord n'avait été conclu avec le FPLP. L'ensemble des questions relatives à l'échange de tous les passagers retenus en Jordanie est actuellement entre les mains du CICR, indique-t-on de source autorisée.

En ce qui concerne la jeune Leila Khaled 23 ans, actuellement retenue à Londres, le gouvernement britannique s'apprête à la relâcher. Elle sera mise incessamment dans un avion qui l'em-

Le Canada prié d'intervenir... de nombreux aéroports à l'heure de la sécurité maximum... Indignation à Ottawa

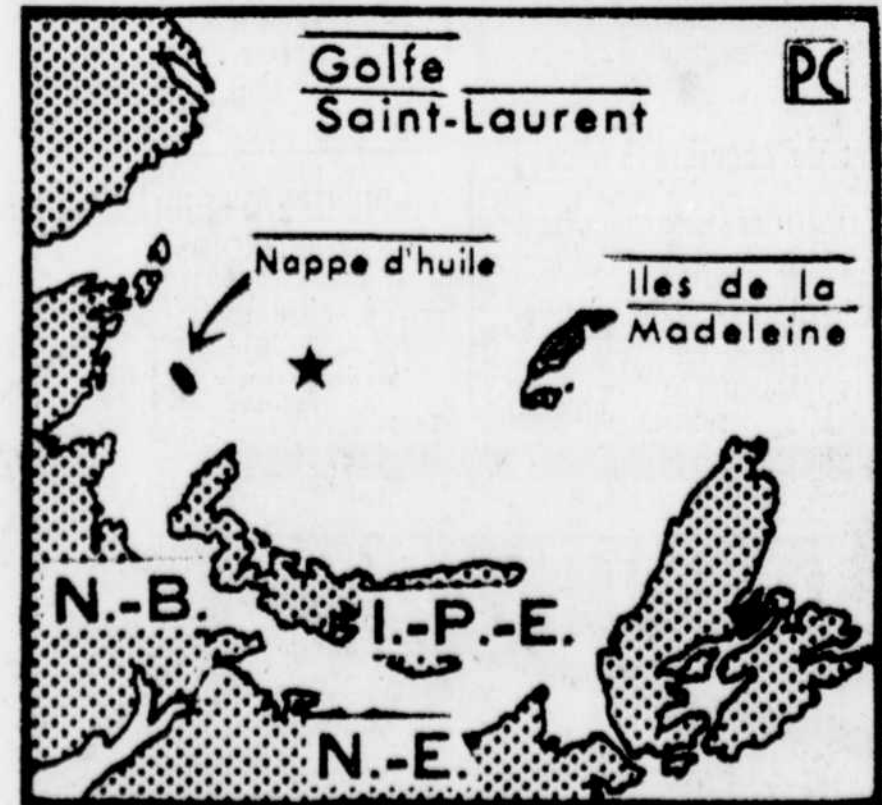
page 11

un groupe de 48 passagers libérés par les fedayin était attendu en provenance d'Amman.

La Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale et la Suisse avaient entre-temps donné les pleins pouvoirs au comité international de la Croix-Rouge sous forme d'un mandat collectif pour négocier avec le Front populaire de libération de la Palestine les modalités d'échanges entre les passagers des deux appareils immobilisés depuis dimanche à Zarka, non loin d'Amman et les Palestiniens détenus en Europe.

bilisés en Jordanie: le DC-8 de la Swissair et le Boeing-747 de la compagnie américaine TWA; 1. — Libération des 3 Palestiniens détenus en Suisse. Ils avaient, le 18 février dernier, attaqué à la mitraille un appareil d'El Al sur l'aérodrome de Zurich; 2. — Retour du corps du fedayin tué dimanche à bord de l'appareil détourné sur Londres et libération de la jeune Leila Khaled qui avait participé au coup de main; 3. — Libération des trois fedayin prisonniers en Allemagne tous trois sont détenus à Munich pour avoir attaqué à la grenade, le

mènera vraisemblablement à Amsterdam, ville d'où était parti l'appareil israélien détourné sur Londres. Les juristes britanniques sont d'ailleurs parvenus à la conclusion que Leila n'avait commis aucun délit passible de la loi britannique. Dans la journée le gouvernement britannique a fait une démarche auprès de six pays arabes RAU, Jordanie, Irak, Liban, Koweït, Arabie saoudite, pour qu'ils usent de leur influence auprès du FPLP afin qu'un terme soit mis à la piraterie aérienne "qui dessert la cause arabe".



Le Nouveau-Brunswick menacé par du pétrole

SUMMERSIDE, I.P.E. (PC) — Le ministre fédéral des Transports, M. Don Jamieson, a survolé mardi l'emplacement où se trouve une vaste nappe de pétrole lourd qui se déplace dans le golfe Saint-Laurent vers la côte du Nouveau-Brunswick. Ce pétrole provient d'une barge qui a coulé ces jours derniers.

Le premier ministre Alex Campbell avait demandé à M. Jamieson "des experts et l'équipement" nécessaire pour contraindre cette nappe de pétrole qui s'étend sur une distance de 10 milles et large de cinq milles; elle se déplace à une vitesse d'un tiers de mille à l'heure vers le nord-est du Nouveau-Brunswick.

La barge Irving Whale, de 2,300 tonnes, sans équipage, transportait 875,000 gallons de pétrole lourd quand elle a coulé dans 250 pieds d'eau, à 60 milles au nord de l'île-du-Prince-Edouard et des plages de sable blanc, alors qu'elle était touée depuis Halifax à Bathurst, N.B.

M. Jamieson était accompagné dans

son inspection en hélicoptère par M. Pierre Camu, chef du service de l'administration maritime du ministère des Transports; M. William J. Stewart, préposé au contrôle de la pollution au même ministère et par le Dr P. J. McTaggart-Cowan, qui avait dirigé les opérations de nettoyage des côtes de l'Est de la Nouvelle-Ecosse en février dernier, lors du naufrage du pétrolier Arrow.

A la suite de l'arrivée de M. Jamieson, M. Campbell a exprimé sa satisfaction que le ministre fédéral ait pris charge des opérations et que toutes les possibilités soient explorées.

Une centaine de militaires des forces canadiennes sont en disponibilité pour aider aux travaux de nettoyage si le pétrole atteint les rives. Ces hommes s'emploient à préparer des tonnes de tourbe capables d'absorber le pétrole.

Le navire garde-côte canadien Tupper, chargé de tourbe, est arrivé sur la scène du naufrage mardi et un autre garde-côte est parti le rejoindre; il s'agit du Wolf.

AUJOURD'HUI DANS

LA TRIBUNE

- Tout est prêt à Sherbrooke pour la tenue du premier festival "pop". page 3
- Sherbrooke accueillera les Canadiens et les Voyageurs. page 19
- René Lévesque dit aux journalistes que lorsqu'il aura quelque chose à dire, il leur fera savoir. page 28

● Les autorités militaires s'inquiètent de l'augmentation de la consommation de stupéfiants par les soldats au Vietnam. page 29

	pages		pages
Comiques	25-26	Mot perdu	29
Décès et funérailles	27	Politique fédérale	29
Editorial	6	Politique provinciale	28
Féminine	10	Radio, TV et arts	23
Finance	21	Sherbrooke et région	2-3
Horoscope	27	Sports	17-18-19
Mots croisés	26		

